

S.Mi.D.D.E.V

**SYNDICAT MIXTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'EST-VAR
POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS****-----
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL****SEANCE DU 5 JUILLET 2024**

Nombre de membres en exercice :	Date de publication :	Date d'envoi à la Préfecture :
12	09 JUL. 2024	09 JUL. 2024

Le cinq juillet deux mille vingt-quatre à quinze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var pour le Traitement et la valorisation des déchets ménagers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Gilles LONGO, Président.

Date de convocation des délégués : le vingt-huit juin deux mille vingt-quatre.

Présents :**Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération :**

Monsieur Gilles LONGO, Président, Délégué titulaire

Madame Sylvie BLANC, 1^{ère} Vice-Présidente, Déléguée titulaire

Monsieur Gérard BONNAL, Délégué titulaire

Madame Sonia LAUVARD, Déléguée titulaire

Monsieur Charles MARCHAND, Délégué titulaire

Monsieur Bernard SABY, Délégué titulaire

Monsieur Yoann GNERUCCI, 2^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Monsieur Jean-François MOISSIN, 3^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Madame Eve STEINMETZ, Déléguée suppléante

Communauté de Communes du Pays de Fayence :

Monsieur René BOUCHARD, 4^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Monsieur Jean-Yves HUET, Délégué titulaire

Représentée :

Madame Jacqueline SANCHEZ, Déléguée titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Gilles LONGO, Président

Absent excusé :**Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération :**

Monsieur Kader MERIMECHE, Délégué titulaire

Assistaient également à la séance :

Madame Natacha FLEURY, Directrice du SMIDDEV

Monsieur Jérôme CARROUGET, Attaché du SMIDDEV

Madame Magali MERLINO, Rédacteur du SMIDDEV

Délibération n°2024/809 :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets – Année 2023.

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets – Année 2023.

Monsieur le Président rappelle au comité syndical qu'en application de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités territoriales et du Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, le Syndicat doit établir un rapport annuel comprenant notamment la présentation de la qualité et du prix du service public de prévention et de gestion des déchets.

Les indicateurs présentés témoignent de l'efficacité des actions pour la prévention et la réduction des déchets menées par le SMIDDEV et ses collectivités membres, qui se traduit par une réduction de 6% des tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2022 et 2023, comprenant notamment :

- ✓ Une réduction de 7% des ordures ménagères résiduelles,
- ✓ Une stabilité des collectes sélectives de proximité,
- ✓ Une réduction de 9% de déchets dans les déchèteries,
- ✓ Une réduction de 5% des encombrants.

Le poids de déchets produits par habitant a diminué de 21% par rapport à l'année de référence 2010, dépassant l'objectif de la loi AGECL (anti-gaspillage pour une économie circulaire), fixé à -15% en 2030.

La réduction des quantités de déchets mis en décharge a atteint - 46% par rapport à l'année de référence 2010, ce qui permet au territoire d'approcher l'objectif de la LTECV (loi sur la transition énergétique pour une croissance verte), fixé à - 50% en 2025.

Les déchets triés et valorisés représentent 54% du total de déchets produits, dont la majorité est traitée par valorisation matière. L'objectif de la LTECV qui prévoit 65% de déchets recyclés en 2025 pourra être atteint lors de la mise en service de l'unité de valorisation multifilières.

°
° °

Le comité syndical :

Oui l'exposé qui précède,

PREND ACTE de la remise dudit rapport.

SOUTIEN la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var.

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 5 juillet 2024.

Pour extrait certifié conforme
A Fréjus, le 5 juillet 2024

Le Président,
Gilles LONGO



Établissement public de traitement
et de valorisation des déchets
Parc d'activités Le Capitou – Pôle BTP
32, allée Sébastien Vauban
CS 60064 – 83606 Fréjus Cedex

AR Prefecture

083-258300581-20240705-DELIB2024_809-DE
Reçu le 09/07/2024

RAPPORT ANNUEL

Sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets

EXERCICE 2023



SMIDDEV

ETABLISSEMENT PUBLIC DE TRAITEMENT ET
DE VALORISATION DES DÉCHETS

AR Prefecture

083-258300581-20240705-DELIB2024_809-DE
Reçu le 09/07/2024

ÉDITO

Le SMIDDEV, un service public exercé par un établissement public.

Le SMIDDEV (Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var) est un Etablissement Public, composé :

- Des 5 Communes de la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération : Fréjus, Saint-Raphaël, Roquebrune-sur-Argens, Puget-sur-Argens et Les Adrets-de-l'Estérel ;
- De la Commune de Bagnols-en-Forêt représentante de la Communauté de Communes du Pays de Fayence.

Fondé en 1974, le Syndicat exerce une mission de service public telle qu'elle est définie par le Code des Collectivités Territoriales et le Code de l'Environnement : le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages de son territoire soit 123 309 habitants permanents (Source INSEE 2021).

Le Syndicat assure la compétence « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés » et dans le cadre de sa mission de traitement par le tri, il participe à la fourniture aux Collectivités membres des contenants nécessaires au tri à la source.

Il assure également les prestations de communication liées au tri.

Lors du renouvellement de la Présidence et du Bureau en 2020, des objectifs de progression du taux de valorisation du Syndicat ont été fixés afin de résoudre la problématique des déchets ménagers de l'Est Var à moyen et long terme et ce au meilleur coût.



PRÉAMBULE

Conformément à l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale, de la communauté de communes ou de la communauté d'agglomération qui a la compétence de gestion des déchets, présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est établi conformément au Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Le rapport annuel du SMIDDEV est présenté au conseil syndical au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège du syndicat.

Les indicateurs présentés dans ce rapport sont d'ordre techniques et financiers, et concernent notamment les quantités traitées par flux de déchets, les équipements en service, les modes de traitement proposés, ainsi que les dépenses afférentes au traitement et les recettes liées au recyclage.



1. GOUVERNANCE ET STRUCTURE

Le Conseil Syndical.....	8
Le territoire desservi.....	10

2. LES INDICATEURS TECHNIQUES

Synthèse de l'Année 2023.....	14
2.1 Les déchets issus de la collecte sélective.....	22
Les collectes sélectives de proximité.....	26
Les encombrants.....	31
Les déchets collectés en déchèteries.....	33
2.2 Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).....	38
2.3 Les refus de tri.....	41
Les refus de tri issus de la collecte des encombrants et DAE...41	
Les refus de tri issus de la collecte sélective.....	42
2.4 Gestion des sites SMIDDEV (ICPE).....	44
L'ISDND des Lauriers et UVM, Bagnols-en-Forêt.....	44
Plateforme de valorisation des déchets verts de la poudrière, Puget-sur-Argens.....	56
2.5 Actions de sensibilisation et communication.....	58
Revue de presse.....	74

3. LES INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Dépenses.....	84
Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles enfouies en ISDND.....	84
Maintenance du site de l'ISDND des Lauriers.....	86
Traitement des OMR valorisées en UVE.....	87
Traitement des déchets recyclables et valorisables.....	88
Mise à disposition des contenants de tri et de collecte sélective..92	
3.2 Recettes.....	96
Recettes issues des éco-organismes.....	97
Recettes issues des subventions.....	98
Recettes issues de la vente des matières recyclables (collecte sélective).....	100
Circuit de la reprise et vente des produits issus de la collecte des déchets recyclables.....	104

4. GLOSSAIRE.....107

1. GOUVERNANCE ET STRUCTURE

Le Conseil Syndical.....8
Le territoire desservi.....10



1.

GOUVERNANCE ET STRUCTURE



LE CONSEIL SYNDICAL

Au 01/04/2023

Membres Titulaires du Comité Syndical

Gilles LONGO

Estérel Côte d'Azur
Agglomération,
Fréjus



Président

Sylvie BLANC

Estérel Côte d'Azur
Agglomération,
Saint Raphaël



1^{ère} Vice-présidente

Yoann GNERUCCI

Estérel Côte d'Azur
Agglomération,
Roquebrune-sur-Argens



2^{ème} Vice-président

Jean-François MOISSIN

Estérel Côte d'Azur
Agglomération,
Puget-sur-Argens



3^{ème} Vice-président

René BOUCHARD

Communauté de Communes Pays
de Fayence,
Bagnols-en-Forêt



4^{ème} Vice-président

Gérard BONNAL

Estérel Côte d'Azur
Agglomération,
Saint-Raphaël



Jean-Yves HUET

Communauté de Communes
Pays de Fayence,
Montauroux



Sonia LAUVARD

Estérel Côte d'Azur
Agglomération,
Fréjus



Charles MARCHAND

Estérel Côte d'Azur
Agglomération,
Fréjus



Kader MERIMECHE

Estérel Côte d'Azur
Agglomération,
Roquebrune-sur-Argens



Jacqueline SANCHEZ

Estérel Côte d'Azur
Agglomération,
Les Adrets-de-l'Estérel



Bernard SABY

Estérel Côte d'Azur
Agglomération,
Saint Raphaël



Membres Suppléants du Comité Syndical

Estérel Côte d'Azur Agglomération :

GENOUX Jacques - Saint-Raphaël
HEUDIARD Frédéric - Saint-Raphaël
ZUCCO Yvonne - Saint-Raphaël
CHIOCCA Christophe - Fréjus
KARBOWSKI Ariane - Fréjus
CREPET Sandrine - Fréjus
BOUVARD Martine - Roquebrune-sur-Argens
STEINMETZ Eve - Roquebrune-sur-Argens
BOUDOUBE Paul - Puget-sur-Argens
RAOUST Jean-Paul - Les Adrets-de-l'Estérel

Communauté de Communes du Pays de Fayence :

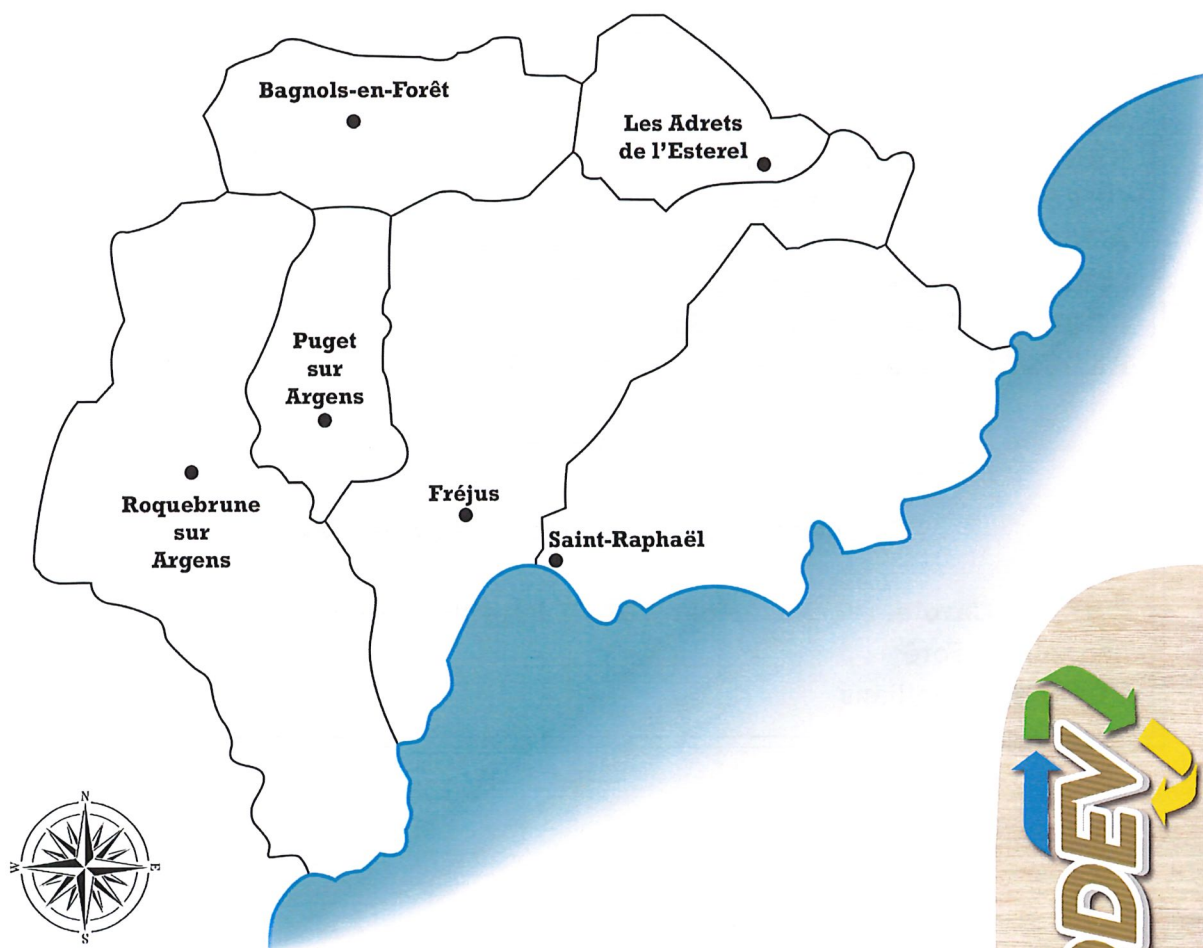
CHEVAL Carole, remplacée par **CAUVY Brigitte** à compter du 23/10/2023 -
Bagnols-en-Forêt
UGO René - Seillans



LE TERRITOIRE DESSERVI



Communes du territoire de compétence du SMIDDEV



Superficie totale du territoire : 390 km²

Indice d'activité touristique : 213,66 %



Dans le périmètre de compétence, 2 EPCI, 6 communes.

- Estérel Côte d'Azur Agglomération



- Fréjus (57 937 habitants*)
- Saint-Raphaël (36 548 habitants*)
- Roquebrune-sur-Argens (14 672 habitants*)
- Puget-sur-Argens (8 315 habitants*)
- Les Adrets de l'Estérel (2 866 habitants*)

- Communauté de Communes du Pays de Fayence



- Bagnols-en-Forêt (2 971 habitants*)

Population desservie : 123 309 habitants permanents*

Il s'agit là des habitants à titre permanent, ne prenant pas en compte la population à temps partiel des résidences secondaires, ni les pics de fréquentation touristique enregistrés en période estivale.

* Recensement INSEE 2021

2. LES INDICATEURS TECHNIQUES

Synthèse de l'Année 2023.....14

2.1 Les déchets issus de la collecte sélective.....22

Les collectes sélectives de proximité.....26

Les encombrants.....31

Les déchets collectés en déchèteries.....33

2.2 Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).....38

2.3 Les refus de tri.....41

Les refus de tri issus de la collecte des encombrants et DAE.....41

Les refus de tri issus de la collecte sélective.....42

2.4 Gestion des sites SMIDDEV (ICPE).....44

ISDND des Lauriers et UVM, Bagnols-en-Forêt.....44

Plateforme de valorisation des déchets verts de la poudrière,
Puget-sur-Argens.....56

2.5 Actions de sensibilisation et communication.....58

Revue de presse.....74



2.

LES INDICATEURS TECHNIQUES



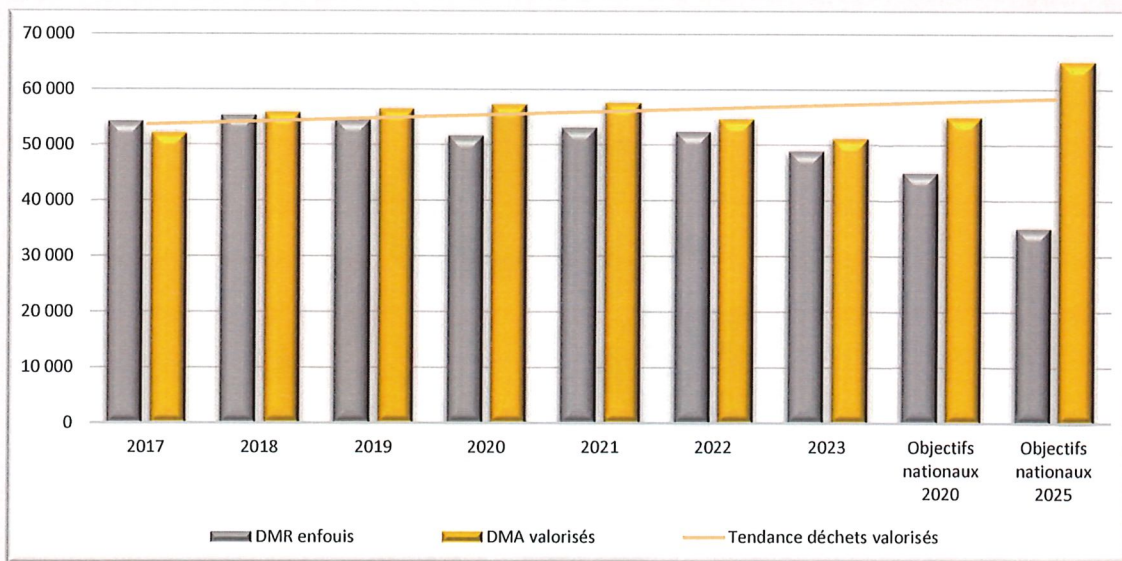
SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2023

Synthèse des déchets traités sur le territoire de compétence du SMIDDEV

NATURE	TONNAGES 2021	TONNAGES 2022	TONNAGES 2023	VARIATION 2022/2023	REPARTITION 2023	OBJECTIFS 2020	OBJECTIFS 2025
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	50 593	49 328	45 936	-7%	46%	45%	35%
Encombrants et D.A.E.	16 461	15 091	14 292	-5%	54%	55%	65%
Collectes sélectives	13 959	14 228	14 124	-1%			
Autres déchets issus des déchèteries, PAP et PAV (cartons, déchets verts, bois, ...)*	28 531	28 155	25 511	-9%			
TOTAL	109 544	106 802	99 863	-6%	100%		

*De 2021 à 2023 les tonnes des déchets suivants de Bagnols, pris en charge par la CCPF et non communiqués, n'ont pas été comptabilisées : déchets verts, gravats, métaux, mobilier, pneus, cartouches, piles, textiles.

Répartition des déchets ménagers et assimilés du territoire du SMIDDEV depuis 2017 (en tonnes)



Déchets produits en kg par habitant

NATURE	Fréjus	Saint Raphaël	Roquebrune-sur-Argens	Puget-sur-Argens	Les Adrets-de-l'Estérel	Moyenne ECAA 2023	Bagnols-en-Forêt	Moyenne SMIDDEV 2023	MOYENNE PACA 2021	MOYENNE France 2021
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	362	386	459	330	251	358	227	336	363	246
Encombrants	133	93	115	126	111	115	60	106	37	35
Collecte Sélective (Verre, Emballages, Papier, biodéchets, textiles)	95	130	165	119	96	121	54	110	68	88
Déchets des déchèteries	288	353	338	340	* 614	387	217	358	261	242
TOTAL	878	962	1 077	916	1 071	981	557	910	729	611

*La déchèterie des Adrets-de-l'Estérel est utilisée par le quartier des Estérêts du Lac à Montauroux

Prévention des déchets ménagers et assimilés : indice de réduction des quantités produites avec une base 100 en 2010

	2010	2021	2022	2023		2010	2021	2022	2023	Objectif 2025 de la loi TECV	Objectif 2030 de la loi AGECL
Tonnage DMA produits	111 240	109 552	106 102	99 864	Kg/hab de DMA produits	1 025	906	877	810		
IRD		98,48	95,38	89,77	IRD		88	86	79	-10%	-15%

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

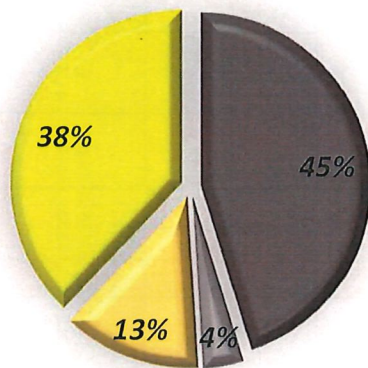
Performances du tri des emballages et papiers en kg par habitant et par an

Déchets collectés, triés et recyclés en kg/hab/an	SMIDDEV 2023	Moyenne VAR 2022	Moyenne REGION 2022	Moyenne FRANCE 2022	Objectifs Plan Régional SUD PACA	
					AN 2025	AN 2031
VERRE	45	36	27	42	33	32
EMB+PAPIERS	56	40	30	39	58	56
EMBALLAGES	32	24	17	27		
PAPIERS	24	17	13	12		
TOTAL	100	76	57	82	91	88

Source : CITEO



Répartition en % des déchets traités en 2023



■ OMR non valorisées

■ Refus de Tri Enfouis (dont refus gravats 197T)

■ D.A.E + Encombrants valorisés

■ Collectes sélectives et autres valorisés



TOTAL DÉCHETS ENFOUIS :

48 931 tonnes



ISDND : ENFOUISSEMENT

OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) :.....

.....45 103 T

Refus de tri3 828 T

TOTAL : 48 931 T

TOTAL DÉCHETS VALORISÉS :

50 933 tonnes


**COLLECTES SELECTIVES -
DÉCHÈTERIES / PAP / PAV
VALORISÉS : 37 884 T**
ENCOMBRANTS (issus de la collecte
des monstres en PAP et des déchèteries) et
+ **DAE** (déchets d'Activités Economiques)
VALORISÉS (hors refus enfouis) :
13 049 T

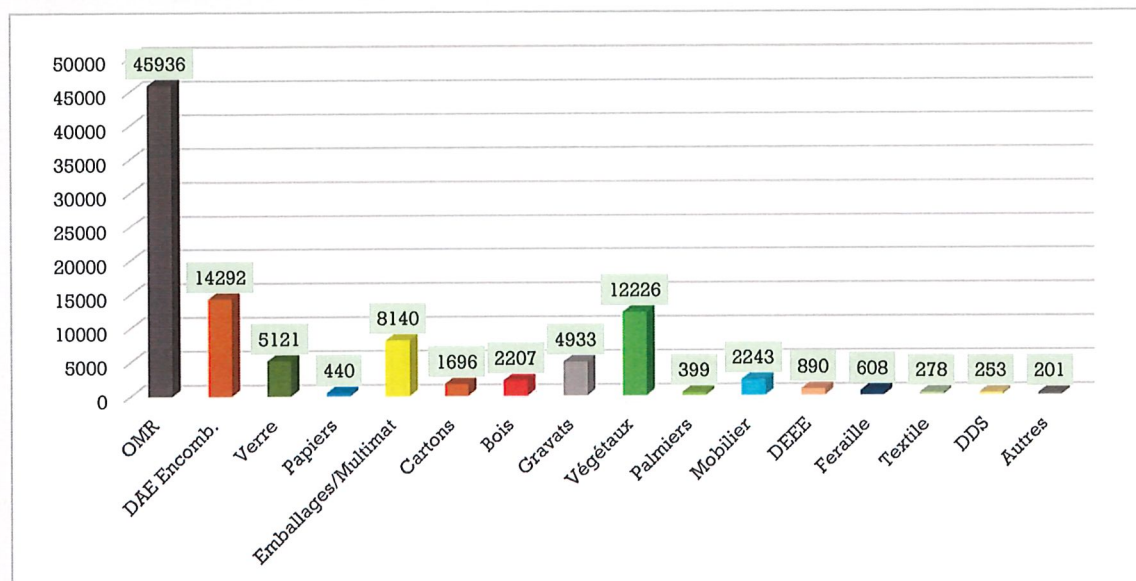
PRÉVENTION

995 tonnes
de biodéchets n'ont pas été enfouies
grâce au compostage individuel et
partagé.

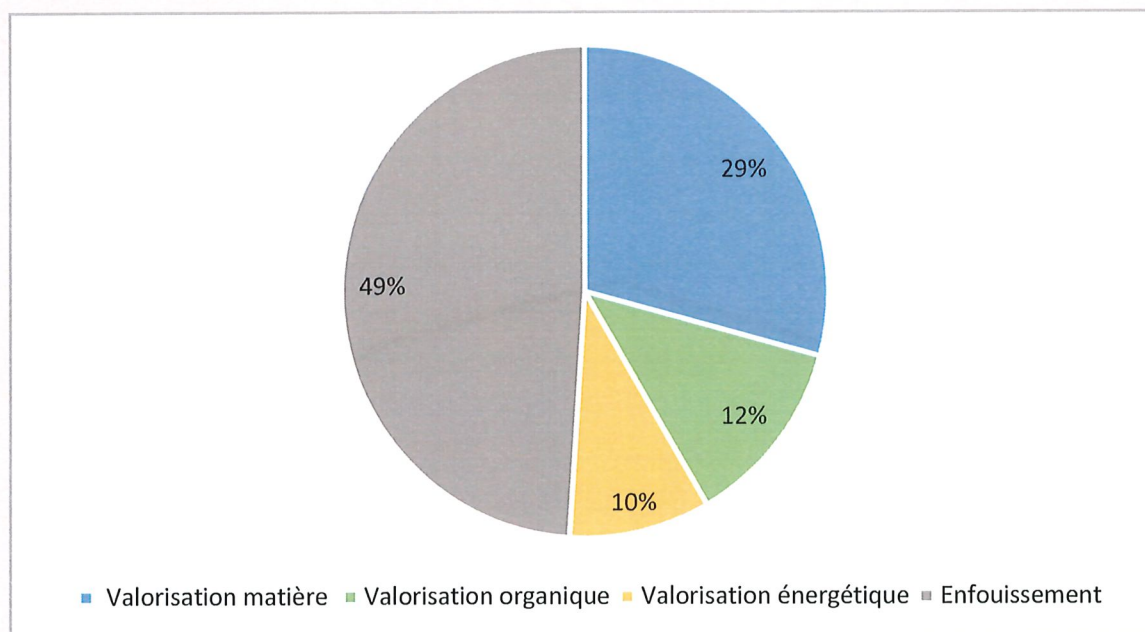
+ 995 T



Répartition par nature de déchets produits 2023 (en tonnes)

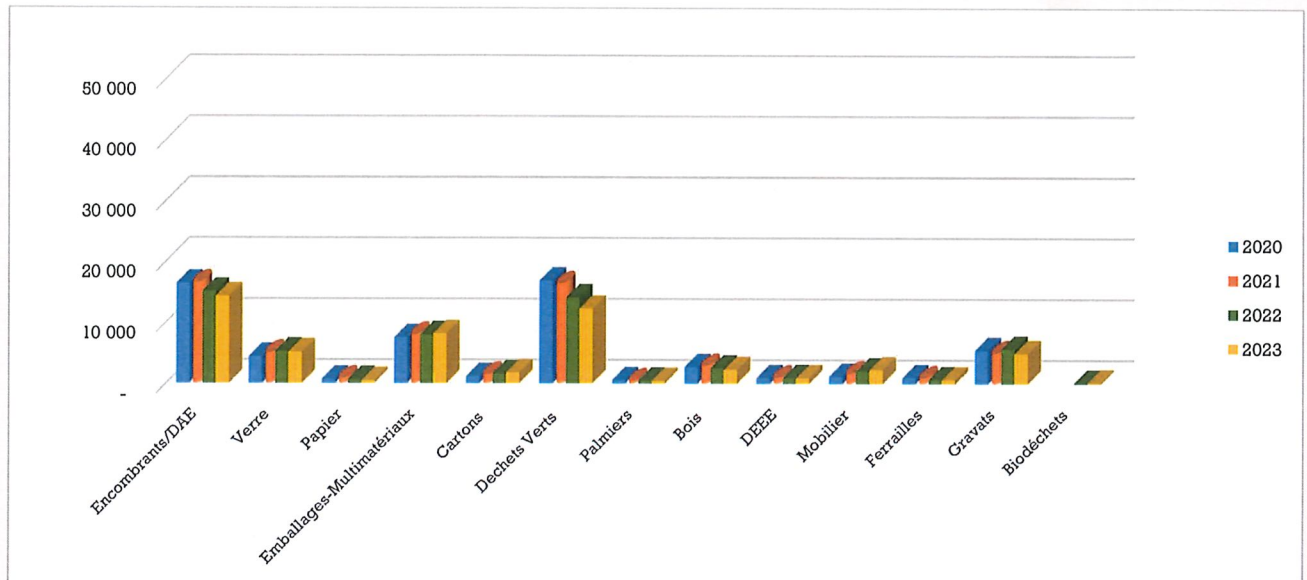


Taux global de valorisation des déchets après tri

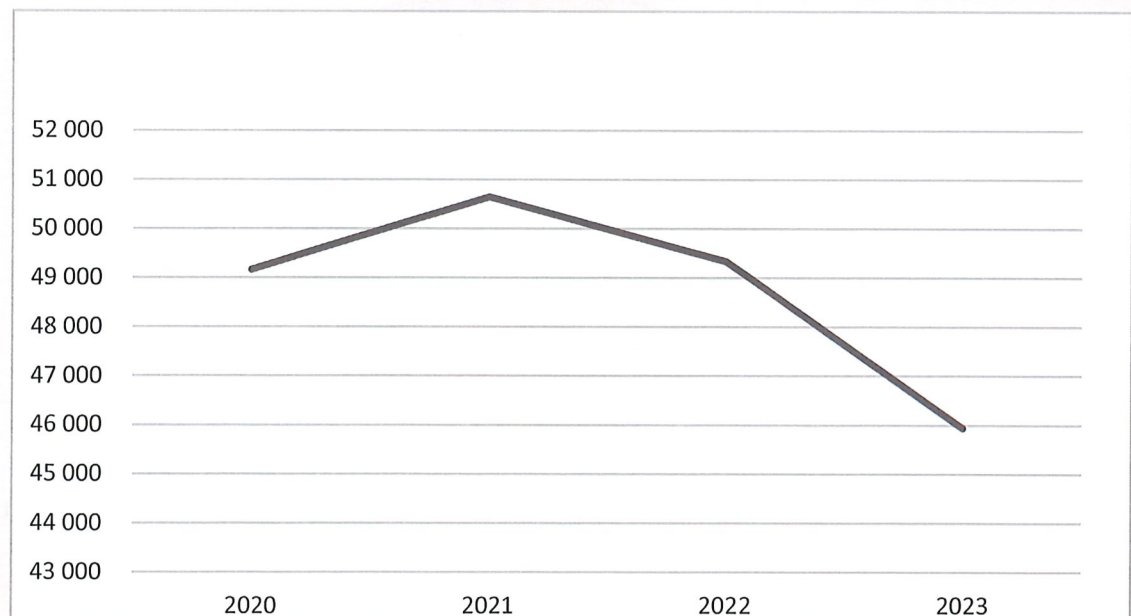


Évolution des tonnages par type de déchets de 2020 à 2023

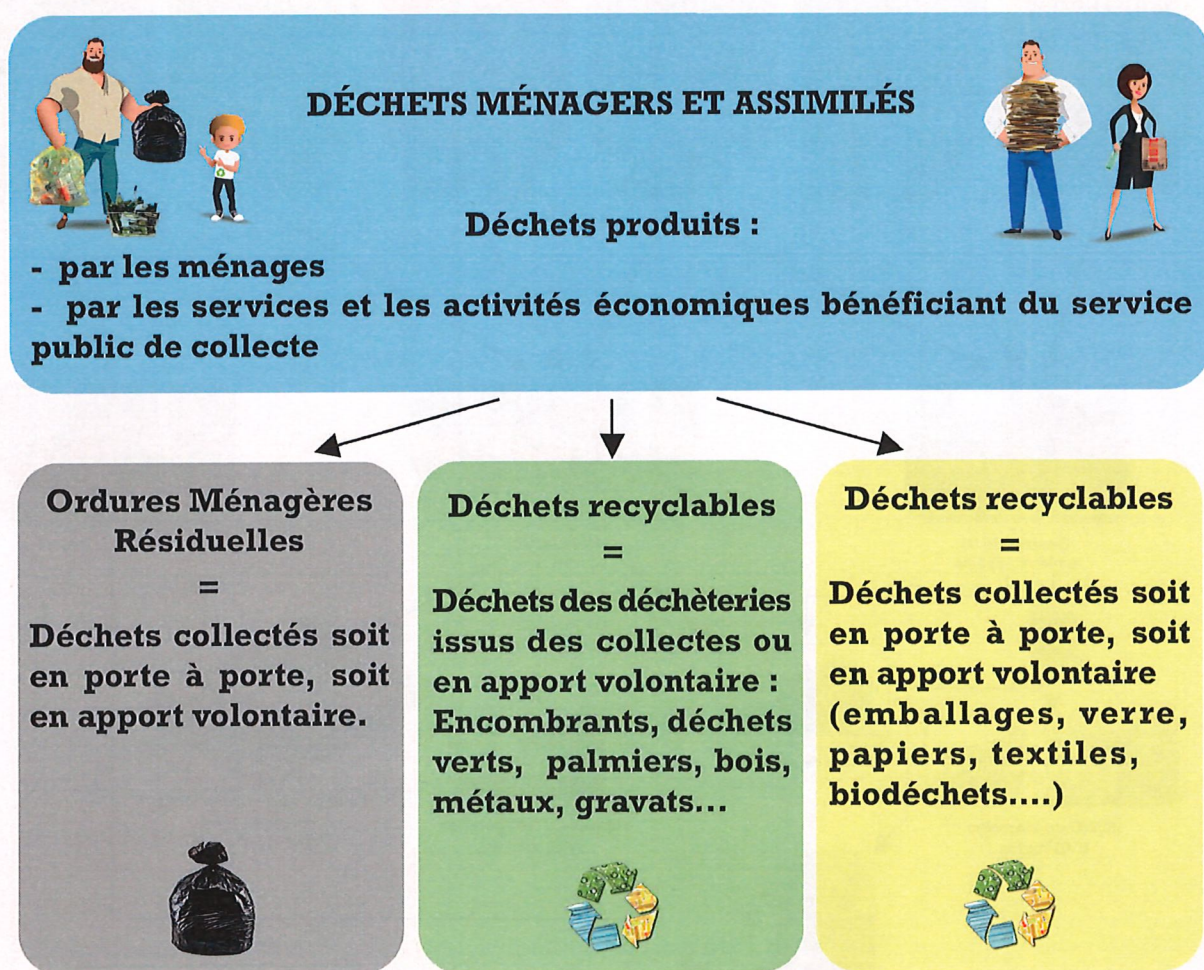
Évolution des déchets recyclables



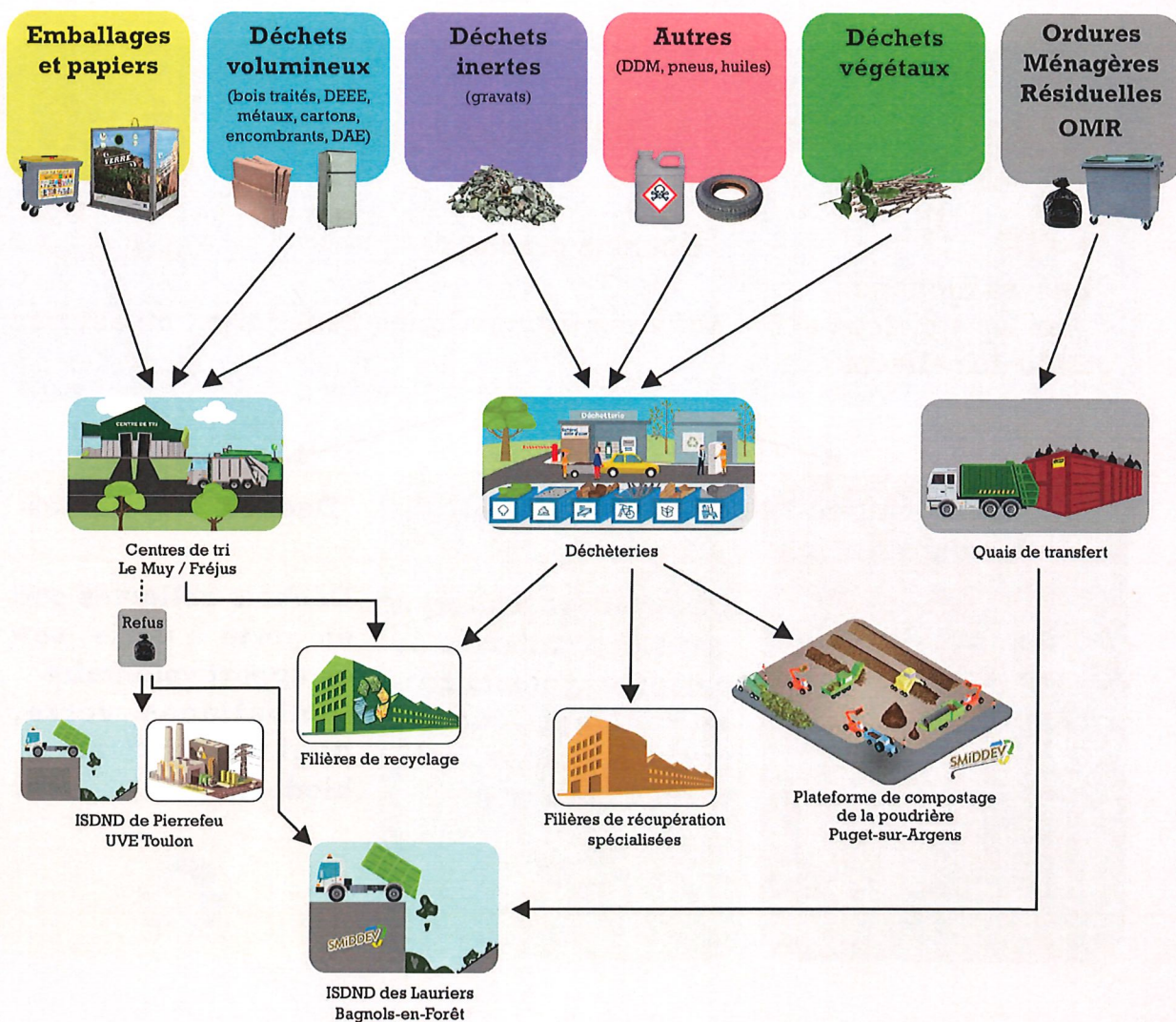
Évolution des OMR



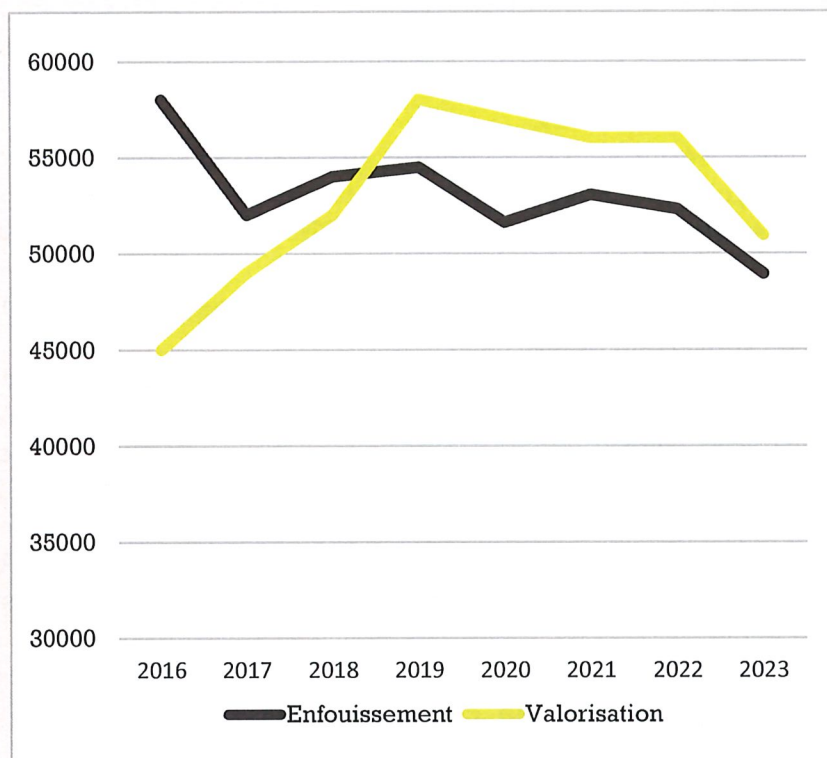
Synoptique des déchets traités par le SMIDDEV



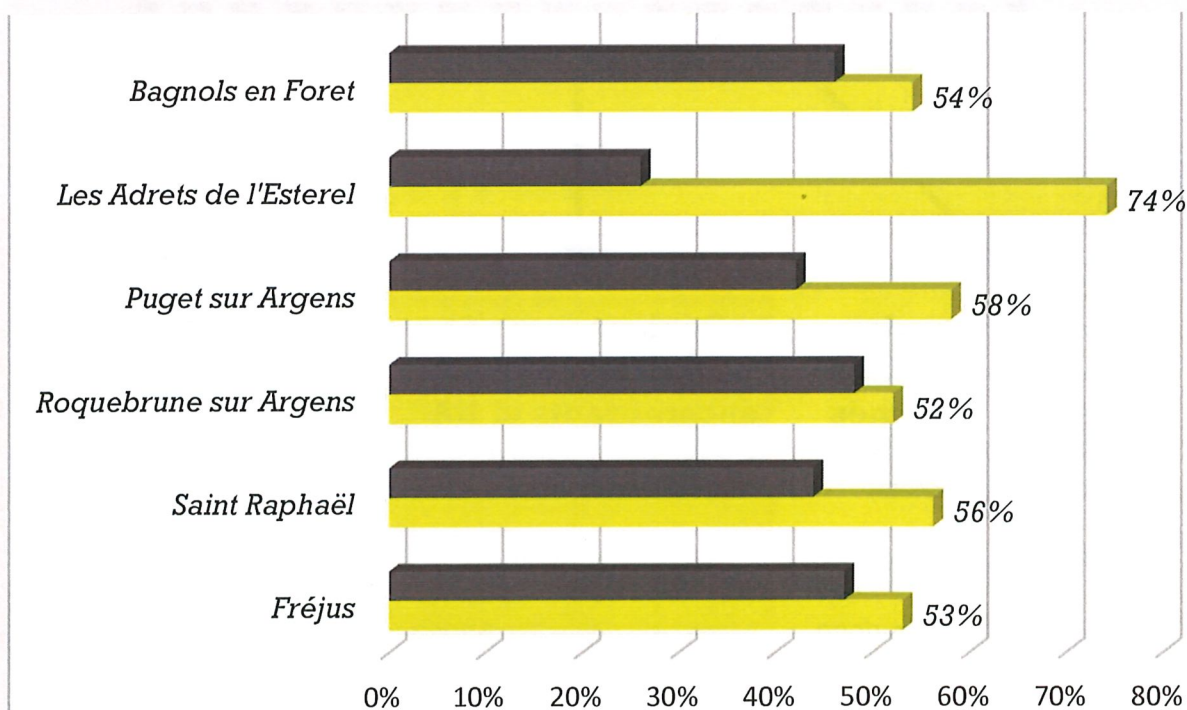
Filières de traitement



Evolution de la production de déchets enfouis - valorisés (en tonnes)



Part de déchets valorisés par commune



2.1 LES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les emballages triés par les administrés dans les bacs et colonnes de tri (verre, cartons, plastiques, aluminium, acier, papier) sont collectés et transportés jusqu'au centre de tri VALEOR au Muy.

Ils sont alors séparés par catégorie de matériaux puis expédiés vers les filières de recyclage. Il peut y avoir des refus de tri (erreurs de tri par l'habitant/incivisme). Ils sont alors réorientés vers l'ISDND de Pierrefeu ou l'incinérateur de Toulon (UVE).

Les papiers collectés séparément en PAV sont déposés au centre de tri de SOFOVAR à Fréjus (Eco Pôle).

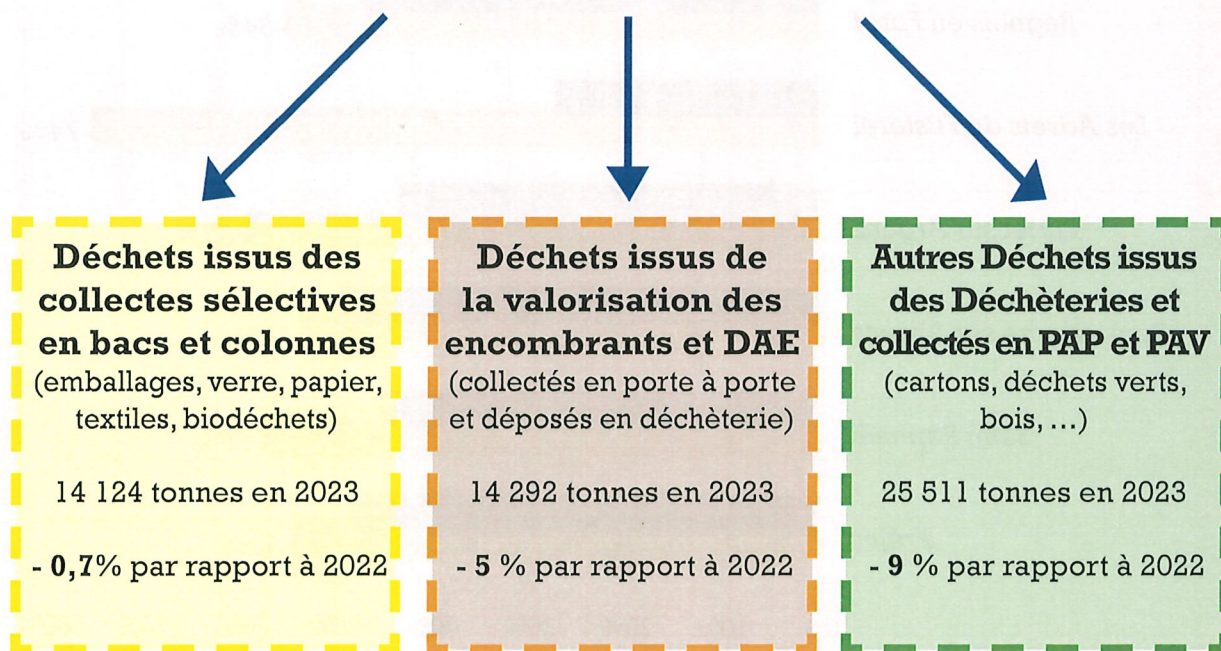
Quant aux encombrants et DAE issus des collectes en PAP ou des dépôts en déchèteries, ils sont triés et conditionnés à l'Eco Pôle de SOFOVAR à Fréjus, avant d'être acheminés vers les différentes filières de valorisation matière et énergétique. Les refus non valorisables sont enfouis à l'ISDND des Lauriers.

Enfin, les déchets des déchèteries partent vers différentes filières de recyclage et de valorisation selon leur nature (centres de tri Eco Pôle SOFOVAR et Mat'ild à Fréjus, plateforme de compostage du SMIDDEV à Puget sur Argens, filières REP-éco-organismes).

Les biodéchets des cantines scolaires et certains EHPAD sont valorisés par VALEOR sur la plateforme de compostage de Cabasse et sur le centre de préparation de Pierrefeu du Var.

53 927 tonnes triées en 2023

Légère baisse globale par rapport à 2022 (57 774 T)





Centre de tri SOFOVAR – Eco-Pôle du Capitou à Fréjus



Déchets collectés en PAP (Porte à Porte) ou PAV (Point d'Apport Volontaire)

Déchets triés et conditionnés en Centre de Tri

Contenu bac jaune et colonnes 4m³ en P.A.P ou en PAV



Déchets issus des armoires à textiles (vêtements, linge de maison, sacs, chaussures)



Déchets issus des déchèteries ou en PAP / PAV



CARTONS



BOIS



DÉBLAIS / GRAVATS



MÉTAUX



DÉCHETS VERTS



DEEE *



DÉCHETS DANGEREUX
DES MÉNAGES *



MOBILIER



ENCOMBRANTS

DÉCHETS
ENCOMBRANTS



* DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

* DDM : Déchets Dangereux des Ménages



LES COLLECTES SÉLECTIVES DE PROXIMITÉ

Les déchets concernés sont ceux issus des collectes en porte-à-porte (PAP) et en Points d'Apport Volontaire (PAV ou colonnes) des collectivités membres. Leur tonnage a légèrement baissé (-0.70%) par rapport à 2022.

- **Augmentation de la collecte des emballages et papiers collectés en bacs jaunes ou colonnes : +2% (+1% en 2022) ;**

- **Légère baisse de la collecte du verre : -2% (+6% en 2022)**, liée à une baisse de la production de Saint-Raphaël (-4% par rapport à 2022) et à la non remise du verre de Bagnols-en-Forêt de juillet à décembre 2023 (-71% par rapport à 2022). En tenant compte des tonnages non livrés de Bagnols-en-Forêt, la collecte du verre est en réalité stable.

- **Diminution des tonnages issus de la collecte du papier en apport volontaire : -30% (- 13% en 2022)**. En 2023, la CCPF a retiré les bacs à papier de Bagnols-en-Forêt au profit d'une collecte des papiers en mélange avec les emballages, ce qui a fait baisser le taux de papier de 84% par rapport à 2022 sur cette commune. Les cinq communes d'ECAA ont également enregistré une diminution du tonnage de papier.

Une baisse générale et continue des tonnages de papier est constatée au niveau national. Des moyens doivent être déployés pour agir sur le tri et la collecte des papiers graphiques des établissements publics et autres professionnels où se trouve l'essentiel des gisements.





Collecte des colonnes de tri



Ventilation par commune des déchets issus des collectes sélectives

Evolution des tonnages les emballages et papiers en mélange

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Fréjus	3627	3434	3528	3460	3609	+4%
Saint-Raphaël	2055	2095	2280	2413	2511	+4%
Roquebrune-sur-Argens	1402	1284	1384	1344	1228	-9%
Puget-sur-Argens	465	473	554	575	579	+1%
Les Adrets-de-l'Esterel	110	96	78	104	112	+8%
E.C.A.A.	7659	7383	7824	7896	8039	+2%
C.C.P.F.(Bagnols en Forêt)	112	102	99	85	101	+19%
TOTAL SMIDDEV	7771	7485	7923	7981	8140	+2%



Evolution des tonnages Les papiers graphiques en PAV

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Fréjus	15	33	71	68	62	-9%
Saint-Raphaël	602	481	465	405	273	-33%
Roquebrune-sur-Argens	46	45	56	50	48	-4%
Puget-sur-Argens	63	57	51	45	41	-8%
Les Adrets-de-l'Esterel	9	7	11	13	8	-38%
E.C.A.A.	735	624	655	581	432	-26%
C.C.P.F.(Bagnols en Forêt)	54	43	69	49	8	-84%
TOTAL SMIDDEV	790	667	724	630	440	-30%



Evolution des tonnages Le verre en PAV

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Fréjus	1457	1436	1577	1757	1796	+2%
Saint-Raphaël	1674	1571	1771	1851	1779	-4%
Roquebrune-sur-Argens	849	782	964	1043	1045	+0,2%
Puget-sur-Argens	239	262	287	294	303	+3%
Les Adrets-de-l'Esterel	155	186	199	135	148	+10%
E.C.A.A.	4374	4237	4798	5080	5071	-0,2%
C.C.P.F.(Bagnols en Forêt)	137	152	160	171	50	-71%
TOTAL SMIDDEV	4511	4389	4958	5251	5121	-2%





Evolution des tonnages Les cartons bruns en PAP, PAV et déchèteries

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Fréjus	606	607	697	735	825	+12%
Saint-Raphaël	385	293	400	424	426	+0%
Roquebrune-sur-Argens	85	79	130	243	280	+15%
Puget-sur-Argens	85	66	70	98	90	-8%
Les Adrets-de-l'Esterel	44	40	48	49	46	-6%
E.C.A.A.	1205	1085	1345	1548	1667	+8%
C.C.P.F.(Bagnols-en-Forêt)	27	28	30	29	29	+0%
TOTAL SMiDDEV	1233	1113	1375	1577	1696	+8%



Evolution des tonnages Le textile en PAV

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Fréjus	35	19	20	40	23	-42%
Saint-Raphaël	173	67	110	125	134	+8%
Roquebrune-sur-Argens	62	34	52	53	63	+19%
Puget-sur-Argens	34	14	33	36	51	+41%
Les Adrets-de-l'Esterel	3	3	6	8	7	-8%
E.C.A.A.	306	137	221	261	278	+6%
C.C.P.F.(Bagnols en Forêt)*	0	0	0	0	0	+0%
TOTAL SMiDDEV	306	137	221	261	278	+6%

* Les tonnages collectés sur Bagnols-en-Forêt n'ont pas été communiqués au SMiDDEV

Pour rappel, les colonnes à textiles sont gratuitement mises en place et collectées par l'éco-organisme agréé « ECO-TLC/Refashion » (partenaire du SMiDDEV) et ses prestataires de collecte (partenaires d'ECAA et de CCPF).

Depuis 2020, l'entreprise Le Relais collecte sur ECAA et depuis 2021, Montagn'Habits Emploi Solidarité sur Bagnols-en-Forêt. Les textiles, linges et chaussures ainsi collectés, sont destinés soit au réemploi, soit au recyclage, par exemple en chiffons pour l'industrie, en isolants ou en fils synthétiques pour la fabrication de nouveaux textiles. Une partie peut être valorisée énergétiquement (CSR).



Evolution des tonnages Les biodéchets collectés en PAP

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Fréjus	23	39	44	38	31	-18%
Saint-Raphaël	38	32	45	39	56	+44%
Roquebrune-sur-Argens	6	12	9	0	39	
Puget-sur-Argens	15	29	33	29	19	-34%
Les Adrets-de-l'Estérel	0	0	0	0	0	+0%
E.C.A.A.	81	112	131	106	145	+37%
C.C.P.F.(Bagnols en Forêt)*	0	0	0	0	0	+0%
TOTAL SMiDDEV	81	112	131	106	145	+37%

* Aucune collecte spécifique n'a été signalée au SMiDDEV

La collecte des biodéchets triés au sein des cantines scolaires et centres de loisirs a repris à Roquebrune-sur-Argens. Le tonnage 2023 a donc augmenté de 37% par rapport à 2022.

Au total, 145 tonnes de biodéchets ont été collectées et valorisées en 2023, en provenance des collectes mises en place par Estérel Côte d'Azur Agglomération dans les écoles et établissements publics (106 tonnes en 2022).

Il convient de poursuivre les mesures mises en place pour soustraire les biodéchets des collectes de déchets ménagers résiduels enfouis à l'ISDND des Lauriers. L'objectif national et régional est la généralisation du tri à la source de tous les biodéchets à compter de 2024. Les arrêtés préfectoraux relatifs à l'ISDND du Vallon des Pins et à l'UVM rappellent cette obligation réglementaire.

Pour accompagner les collectivités membres vers cet objectif, le SMiDDEV développe des opérations de prévention (acquisition de composteurs individuels et collectifs) et renforce sa démarche d'information/sensibilisation sur le thème des biodéchets et du compostage. Dans cette optique, le SMiDDEV est engagé auprès de la Région et de l'ADEME dans des actions échelonnées sur plusieurs années (plan local de prévention, contrat d'objectifs, appel à projet).

Les opérations de prévention menées par le SMiDDEV sur le compostage individuel et collectif, ont permis d'éviter environ 1000 tonnes de biodéchets à collecter et à traiter par les collectivités.



LES ENCOMBRANTS



ENCOMBRANTS

Evolution des tonnages
Les encombrants et DAE en PAP et déchèteries

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Fréjus	7500	8177	8016	7748	7680	-1%
Saint-Raphaël	4472	4286	4989	3766	3391	-10%
Roquebrune-sur-Argens	1654	2064	1898	1826	1680	-8%
Puget-sur-Argens	899	1332	1041	1174	1047	-11%
Les Adrets-de-l'Esterel	300	373	387	429	317	-26%
E.C.A.A.	14825	16232	16331	14943	14115	-6%
C.C.P.F.(Bagnols en Forêt)	106	140	130	148	177	+19%
TOTAL SMIDDEV	14931	16372	16461	15091	14292	-5%

Sur la base d'une répartition 50/50 entre Roquebrune et Puget pour les apports en déchèterie de Puget

ENCOMBRANTS

ENCOMBRANTS

Revêtements de sols
(moquette, linoleum...)

Isolants
(laine de verre emballée)

Verre plat
(fenêtres, miroirs...)

Plastiques
(films, objets divers)

INTERDIT
 appareils
 électriques et
 électroniques,
 gaz, aérosols,
 bidons vides,
 produits
 frigorigènes, réfrigérateurs

Esterel
cote d'azur
recyclage

10 235 tonnes ont été collectées dans les déchèteries et 4 057 tonnes en porte-à-porte.

La quantité des encombrants et Déchets d'Activité Economique (DAE) traitée en 2023 reste importante : 14 292 tonnes, même si une baisse de 5% a été enregistrée par rapport à 2022 (15 091 tonnes).

Plusieurs explications possibles à cette baisse :

- La qualité du tri du mobilier continue à progresser dans toutes les déchèteries (+21%), ce qui permet de supposer qu'une grande partie du mobilier n'est pas passée dans la benne à encombrants réduisant ainsi les coûts de traitement ;

- La mise en place de la filière gratuite de traitement des déchets du bâtiment (REP PMCB) chez certains distributeurs locaux depuis juillet 2023 a pu contribuer à transférer des tonnages auparavant déposés en déchèterie.

A noter :

- La mise en place de nouvelles filières de récupération pour les articles de sports et de bricolage/jardinage qui ont détourné 14 tonnes de déchets des encombrants ;

- La baisse possible des apports des professionnels due en partie à la hausse des tarifs dans les déchèteries d'ECAA au 01/01/2023.

Sur ces tonnages, une majorité a été recyclée (63% en valorisation matière, 28% en valorisation énergétique).

Seulement 9% des tonnages ont été enfouis, soit **1 243 tonnes de refus**.

L'objectif du Plan Régional est de réduire les tonnages d'encombrants et DAE, notamment les apports des professionnels en déchèteries communautaires pour les reporter sur des déchèteries professionnelles privées. **Il convient d'envisager des mesures pour réduire encore les tonnages de DAE collectés en porte-à-porte et en déchèteries communautaires, notamment par le biais du règlement de collectes.**



LES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES

Evolution des tonnages

Déchets collectés en déchèteries, PAP et PAV

(Cartons, déchets verts, DEEE, mobilier, bois, gravats, métaux, palmiers, DDS, piles, pneus, sport, bricolage, jardin, jouets...)



	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Fréjus	7394	7747	8733	8817	9025	+2%
Saint-Raphaël	10838	11258	10699	10871	9521	-12%
Roquebrune-sur-Argens	5268	5076	4069	3816	3277	-14%
Puget-sur-Argens	2764	2613	2051	2224	1778	-20%
Les Adrets-de-l'Esterel	2321	2547	2471	2049	1442	-30%
Sous total ECAA	28585	29241	28023	27776	25043	-10%
CCPF - Bagnols	441	1197	450	379	468	+24%
TOTAL SMidDEV	29026	30438	28473	28155	25511	-9%

Note : sur la base d'une répartition 50/50 entre Roquebrune-sur-Argens et Puget-sur-Argens pour la déchèterie de Puget-sur-Argens.

Certains déchets de Bagnols-en-Forêt, n'ont pas été comptabilisés ni communiqués, notamment les déchets verts, les gravats sales, les métaux, le mobilier, les pneus, les piles et les cartouches d'impression.

Les autres déchets triés et valorisés, sont essentiellement collectés en déchèteries par les collectivités membres, avec pour certains des collectes également en PAP (déchets verts, cartons, DEEE) et en PAV (colonnes à cartons en développement depuis 2022).

La quantité totale de ces déchets en 2023 est de 25 511 tonnes (hors encombrants), soit une baisse de 9% par rapport à 2022.

Les déchèteries ont collecté en 2023 plus de mobilier, de DDS, de lampes et de cartons, mais moins de gravats, de DEEE, de métaux, de bois, de déchets verts et de palmiers.



Les déchets verts constituent toujours le troisième déchet produit sur le territoire, après les ordures ménagères et les encombrants/DAE. **Le tonnage a encore baissé en 2023 : -13%** (-10% en 2022), soit 12 227 tonnes collectées en 2023 (14 081 tonnes en 2022), puis transformées en compost sur la plateforme du SMiDDEV à Puget sur Argens. Cette baisse des tonnages depuis 2021 s'explique principalement par les épisodes de sécheresse qui se sont amplifiés en 2023, réduisant le développement des végétaux et donc les tailles, et par la baisse des apports des professionnels.



Le tonnage du bois a de nouveau baissé de 11% (-11% en 2022). On peut supposer un meilleur tri des meubles en bois dans la benne à mobilier, réduisant ainsi les coûts de traitement.



Le tonnage des métaux continue à baisser : -5% (-18% en 2022), en lien notamment avec l'arrêt des collectes en déchèterie à Puget-sur-Argens depuis mars 2021. Il est toutefois constaté une baisse générale des tonnages de chaque déchèterie (608 tonnes en 2023 contre 640 tonnes en 2022).



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUE (DDS)

Le tonnage global de déchets dangereux spécifiques (DDS ou toxiques) est en baisse : -8% en 2023 (+14% en 2022).



Le tonnage de gravats a baissé de 13% (+14% en 2022). Cette baisse est probablement liée à une baisse des apports par les professionnels.



Le tonnage de mobilier est toujours en hausse (+11%). La hausse concerne toutes les déchèteries, mais en particulier celle de Fréjus (+22%) qui a amélioré son organisation. Les dépôts de mobilier dans les encombrants ont ainsi été réduits.



Le tonnage de carton en PAP et PAV continue de croître (+8%) avec le développement des achats en ligne et la multiplication des modes de collectes (en déchèteries, en porte à porte dans les parcs d'activités, en colonnes d'apports volontaires sur les voies publiques).

Le coût de traitement des cartons bruns collectés séparément dans les colonnes à cartons, les bacs jaunes à cartons et les déchèteries est de 42,20€ TTC la tonne. Le coût pour les cartons bruns mélangés aux emballages légers est de 310,17€ TTC la tonne.

Déchets verts



DÉCHETS VERTS

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2021-2022
Fréjus	4337	4713	5067	4714	4762	+1%
Saint-Raphaël	6575	6825	6536	5940	4652	-22%
Roquebrune-sur-Argens	3227	3042	2338	1886	1688	-10%
Puget-sur-Argens	1052	885	548	548	531	-3%
Les Adrets-de-l'Esterel	1122	1385	1105	993	593	-40%
E.C.A.A.	16313	16850	15594	14081	12226	-13%
C.C.P.F.(Bagnols-en-Forêt)*	654	630	0	0	0	+0%
TOTAL SMIDDEV	16967	17480	15594	14081	12226	-13%

Note : sur la base d'une répartition 50/50 entre Roquebrune-sur-Argens et Puget-sur-Argens pour la déchèterie de Puget-sur-Argens.

* Les tonnages collectés à Bagnols-en-Forêt n'ont pas été communiqués au SMIDDEV

6 939 tonnes ont été collectées dans les déchèteries et 5 287 tonnes en porte à porte (Fréjus, Saint Raphaël, les Issambres à Roquebrune-sur-Argens). Des bacs à couvercle orange sont fournis par ECAA, la collecte est hebdomadaire.





Plateforme de compostage du SMIDDEV à Puget-sur-Argens

Il est nécessaire de développer de nouvelles actions de prévention des déchets verts, en plus du compostage individuel et collectif, afin de réduire la part des déchets verts transportés et traités sur la plateforme de compostage de la poudrière à Puget-sur-Argens. Des actions ont été programmées dans le cadre des Plans Locaux de Prévention et de Gestion de Déchets (gestion différenciée des jardins et espaces verts, broyage de déchets verts en porte-à-porte) et dans le cadre des contrats d'objectifs SMiDDEV/Région, ECAA/Région, CCPF/Région.



2.2 LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



L'enfouissement : une solution ultime pour les déchets non valorisables

Les Installations de **S**tockage des **D**échets **N**on **D**angereux (ISDND) sont des installations habilitées à recevoir et à stocker des déchets ménagers et assimilés. Ce sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation préfectorale.

Ces installations sont réalisées selon des règles précises d'imperméabilité. Elles permettent d'isoler les déchets acceptés du milieu qui les entoure et d'éviter toute contamination du sol en supprimant leur contact direct avec le sol (par l'eau en particulier) à l'aide d'argile et de géo-membranes et en récupérant les liquides polluants (lixiviats) et le biogaz issu de leur fermentation.

On enregistre une diminution du tonnage global des déchets enfouis en ISDND entre 2022 et 2023 (-7%).

La quantité de déchets ménagers et assimilés du territoire du SMIDDEV qui a été enfouie (y compris les refus de tri des encombrants et les refus de collecte sélective) au cours de l'année 2023 s'élève à : 48 931 tonnes (contre 52 290 en 2022).

Evolution des tonnages Les Ordures Ménagères Résiduelles

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Fréjus	23 891	22 560	23 080	22 429	20 961	-7%
Saint-Raphaël	15 702	14 680	15 009	15 218	14 098	-7%
Roquebrune-sur-Argens	7 545	7 284	7 710	7 202	6 736	-6%
Puget-sur-Argens	2 807	2 910	3 020	2 904	2 748	-5%
Les Adrets-de-l'Esterel	910	900	891	802	719	-10%
E.C.A.A.	50 856	48 334	49 710	48 556	45 262	-7%
C.C.P.F. (Bagnols-en-Forêt)	881	834	940	772	674	-13%
TOTAL SMIDDEV	51 737	49 168	50 650	49 328	45 936	-7%

Indice de réduction des Déchets Non Dangereux non inertes admis en ISDND

	2010	2021	2022	2023	Objectif 2025 de la loi TECV
Tonnage DND non inertes enfouis	89 352	53 025	52 290	48 621	
IRD DND non inertes		59	59	54	-50%



Répartition des déchets traités en enfouissement par type de déchets

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	51683	49113	50593	49271	45103	-8%
Refus de tri encombrants- DAE enfouis	1498	1144	1126	1207	1243	+3%
Refus de tri collecte sélective enfouis	1412	1294	1306	1812	2275	+26%
TOTAL SMiDDEV	54593	51551	53025	52290	48621	-7%

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

DAE : Déchets Activités Économiques (anciennement Déchets Industriels Banals)

Encombrants : anciennement Monstres Ménagers



La quantité des ordures ménagères résiduelles traitée en 2023 est de 45 936 tonnes, dont :

- 111 tonnes pré-triées à l'ISDND et réorientées vers des filières de valorisation énergétique ou matière.

- 722 tonnes de Fréjus/Roquebune-sur-Argens produites en novembre et décembre 2023, orientées vers l'unité de valorisation énergétique du SITTMAT à Toulon.

Soit un total d'ordures ménagères enfouies de : **45 103 tonnes en 2023** (49 938 tonnes en 2022).

Soit une baisse des tonnages d'OMR enfouies de 7% entre 2022 et 2023.

Cette baisse s'explique donc par le pré-tri des OMR mis en place à l'ISDND des Lauriers, l'orientation d'une partie des tonnages vers l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon et la mise en oeuvre progressive d'actions en faveur de la prévention et du tri des déchets.



La quantité d'OMR produite sur le territoire du SMiDDEV en 2023 est de 336 kg/habitant (366 kg/habitant en 2022).

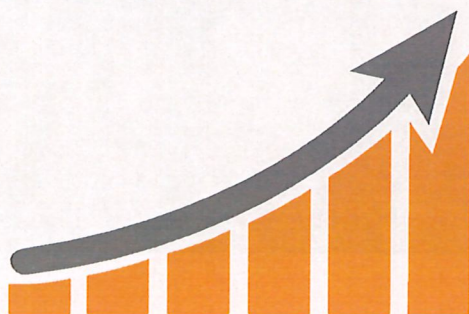
En 2021 (dernières références publiées), la moyenne de la région PACA était de 363 kg/hab et la moyenne nationale de 246 kg/hab/an.

L'objectif de la loi pour la transition énergétique de réduire de 10% la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant (entre 2010 et 2020) a été atteint : la production de déchets annuelle par habitant, qui était de 1025 kg en 2010, a atteint 810 kg en 2023 (soit -21%).

Par ailleurs, le territoire a atteint l'objectif de 55% de déchets valorisés (objectif 2020).

Le prochain objectif est de -15% de DMA entre 2010 et 2030 (Loi AGEC) et de 65% de déchets recyclés à l'échéance 2025.

Objectif 2025 :



65% de déchets recyclés



2.3 LES REFUS DE TRI

Les refus de tri sont les déchets non conformes au cahier des charges du centre de tri. Ils rendent impropre la valorisation du flux attendu. Ils sont principalement liés aux erreurs de tri des citoyens et aux pertes inhérentes au process de tri. Ils seront soit enfouis en ISDND, soit incinérés avec valorisation énergétique.

LES REFUS DE TRI ISSUS DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET D.A.E.

Les Encombrants et les DAE (Déchets d'Activités Economiques) sont collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire en déchèteries et triés au centre de tri de SOFOVAR à Fréjus.

La quantité des refus d'encombrants et DAE non valorisables, enfouis à l'ISDND des Lauriers à Bagnols-en-Forêt a été de 1 243 tonnes (contre 1 207 tonnes en 2022).

Soit une hausse de 3% des refus de tri enfouis entre 2022 et 2023.



LES REFUS DE TRI ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les déchets déposés dans les « bacs jaunes » ou les colonnes à emballages sont collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire. Au centre de tri Valeor au Muy, les déchets triés sont conditionnés ; une part de ces déchets (liée aux erreurs de tri et aux déchets non acceptés par les filières de recyclage) ne peut pas être recyclée. Ces déchets qualifiés de refus peuvent être traités en valorisation énergétique d'une part (Combustible Solide de Récupération et Usine de Valorisation Énergétique) et en enfouissement d'autre part.

La quantité des refus de tri d'emballages non valorisables enfouie à l'ISDND de Pierrefeu a été de 2 275 tonnes en 2023 (1 812 tonnes en 2022).

Soit une hausse de 26% des refus de tri enfouis entre 2022 et 2023.

La quantité des refus de tri d'emballages valorisée énergétiquement à l'UVE de Toulon a été de 635 tonnes en 2023 (228 tonnes en 2022).

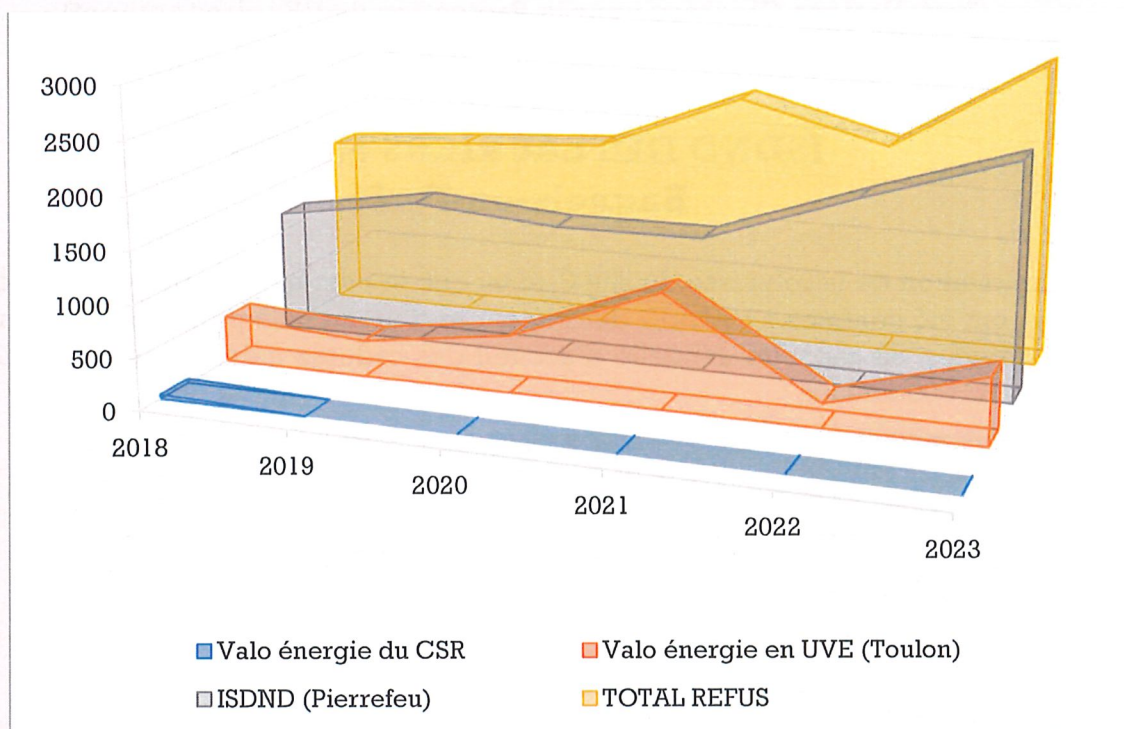
La part de refus dans les emballages est élevée, 36% du total collecté. La moyenne nationale du taux de refus de tri est en hausse générale depuis l'élargissement des consignes de tri à « tous les emballages ». On déplore également la présence fréquente de sacs poubelle noirs dans les bacs de tri.



Exemple de cause de refus du bac jaune lors de la collecte sélective suite à des erreurs de tri.



Evolution de la quantité des refus de tri des emballages (en tonnes)



Soit une nouvelle année sans traitement de refus en CSR, une hausse des refus valorisés en UVE et une hausse de la part de refus enfouis.



*Caractérisation au centre de tri du Muy
(Analyse d'un échantillon de déchets prélevés sur une collecte de bacs jaunes)*



2.4 GESTION DES SITES SMIDDEV

(Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)

ISDND DES LAURIERS et UVM Bagnols-en-Forêt

L'exploitation de la rehausse du site 3, ainsi que la post-exploitation des anciens sites, ont été confiées à VALSUD dans le cadre d'un marché public de prestation de services. Sa capacité annuelle d'accueil des ordures ménagères résiduelles est de 80 000 tonnes.

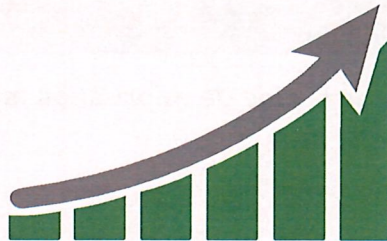


Parallèlement, le SMiDDEV poursuit le projet d'une unité de valorisation multifilières (UVM), intégrée au plan régional de prévention et de gestion des déchets approuvé le 26 juin 2019, lui-même incorporé au SRADDET. L'objectif est de réduire à 20% le taux de déchets ménagers et assimilés enfouis.

Enfin, le SMiDDEV est membre de la SPL du Vallon des Pins chargée de l'exploitation de l'ISDND contigüe au site des Lauriers qui a ouvert en avril 2022 (cf. vue aérienne de l'ISDND p.44)

Cette stratégie globale sur l'ISDND de Bagnols-en-Forêt, couplant unité de valorisation et sites de stockage, permet d'apporter une solution locale pour l'élimination des déchets tout en garantissant des coûts maîtrisés en termes de transport et de traitement des déchets.

En effet, la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) applicable aux déchets mis en décharge connaît une évolution à la hausse depuis plusieurs années et a vocation à progressivement augmenter pour atteindre 65 €HT/tonne enfouie en 2025. Cette augmentation de la fiscalité sur le stockage de déchets conduit à renforcer la pertinence économique de l'unité de valorisation en cours de construction.



En 2025, la TGAP

(Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

s'élèvera à 65€ht par tonne enfouie !*

** Plus de précisions page 84, « les indicateurs financiers / dépenses »*

En 2023, plusieurs visites de sites ont été organisées en présence de Monsieur le Sous-Préfet DE WISPELAERE, des associations environnementales LACOVAR et ABI, des présidents des parcs d'activités du territoire SMiDDEV, des élus et DG/DGA de la ville de Fréjus, des techniciens de la Région Sud-PACA et des membres élus du conseil syndical du SMiDDEV.

(Voir photos page 69 à 71)



SENS DE LA VISITE



Travaux réalisés en 2023 par le SMIDDEV pour la création de l'UVM :



Construction de l'usine de valorisation multifilières – Avril



Construction de l'usine de valorisation multifilières – Avril





Avancée des travaux – Décembre



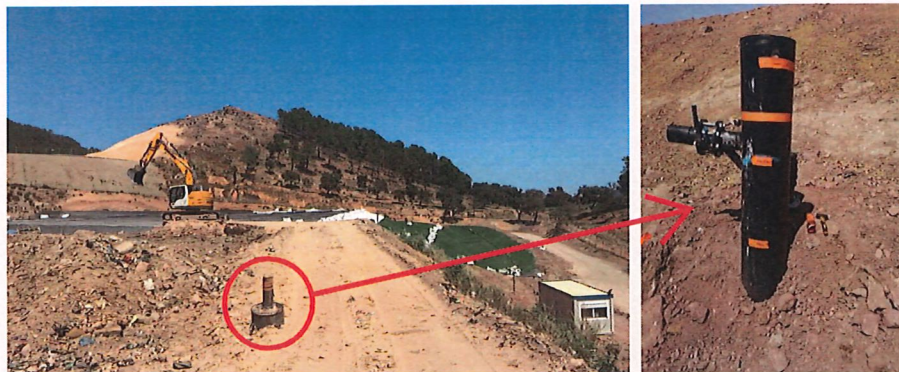
Travaux réalisés en 2023 par le SMiDDEV pour l'exploitation de l'ISDND :

La réalisation des diguettes de confinement des déchets se poursuit à l'avancement de l'exploitation de la dernière phase de la rehausse.



Casier en exploitation

Le puits de relevage PR6 a été rehaussé à l'avancement de l'exploitation.



Puits PR6

Contrôle de la membrane d'étanchéité de la digue de la lagune à lixiviats : partie émergée et immergée (17/01/2023 et 23/01/2023).



Création d'un réseau de récupération des eaux pluviales autour de la lagune
lixiviats.



Caniveaux périphériques lagune



Chambre des vannes lagune (pompes)



Création d'un nouveau bassin à lixiviats sur le dôme de l'ancien massif de déchets du site 2 et d'un réseau le reliant à l'ancienne lagune.

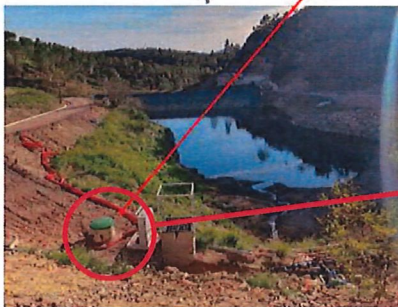


Bassin lixiviats site 2 en construction (argile)



Bassin lixiviats site 2 en construction (géomembrane étanche)





Puits relevage n°1 lagune vers nouveau bassin lixivants site 2



Puits relevage n°2 lagune vers nouveau bassin lixivants site 2



Bassin lixivants site 2 en service

Suivi écologique du site de compensation et de la Canche de Provence :

Le suivi des mesures compensatoires réalisé par Naturae en mai 2023 a tout d'abord permis de mettre en évidence la persistance des stations de canche de Provence sur la parcelle de compensation située dans une zone boisée à l'Est de l'ISDND.



*Canche de Provence sur le site
compensatoire*



*Épillette majoritairement > 2,5mm
(arêtes exclues)*

La reconduction du diagnostic écologique nous montre que la moitié des espèces végétales patrimoniales identifiées en 2018 et 2020 ont été ré-observées en 2023. Leur abondance est variable mais les espèces observées paraissent globalement en expansion.

Concernant la faune, la plupart des espèces patrimoniales identifiées en 2018 et 2020 ont été ré-observées en 2023.

Travaux divers :

- Installation de toile coco sur les talus Sud du site 2 favorisant la reprise de la végétation et améliorant la tenue des terres.
- Amélioration du réseau de biogaz
- Élargissement d'une portion de la piste périmétrique en partie Nord-Ouest
- Sécurisation de certains regards et piliers de visée topographique
- Maintenance courante du site : curage des 3 bassins de récupération des eaux pluviales, nettoyage des 28 drains pneumatiques, etc...
- Débroussaillage interne et externe sur une bande 100m autour du site (OLD)



Maintenance du site de l'ISDND des Lauriers à Bagnols-en-Forêt :**Rappels historiques :**

L'activité d'exploitation du site de l'ISDND des Lauriers a été stoppée fin 2011. A compter de cette date, les ordures ménagères résiduelles des communes associées ont été acheminées sur le site de l'ISDND du Balançon au Cannet des Maures pour y être enfouies jusqu'au 7 août 2018, puis sur l'ISDND de Septèmes les Vallons jusqu'au 31 décembre 2018.

Dans la perspective d'une reprise d'activité, le Syndicat a continué à assurer la maintenance du site (stations d'épurations, traitement des lixiviats, réseau de biogaz, torchère, surveillance du site).

2019 marque la réouverture du site.

En 2023, le site est :

- en exploitation pour le casier en rehausse du site 3
- et en post-exploitation pour les anciens casiers désormais fermés.

Les opérations de maintenance, qui jusqu'en 2018 concernaient uniquement des casiers fermés, s'étendent depuis le 1^{er} janvier 2019 aux prestations liées au nouveau casier en exploitation.

Les obligations du SMiDDEV en la matière sont décrites dans l'arrêté préfectoral du 29 juin 2018.

**Maintenance ISDND - Zoom traitement des lixiviats**

	2019	2020	2021	2022	2023
Pluviométrie en mm	1109	683	534	417	411
Lixiviats traités en m3	68300	55414	42893	22895	24996



Maintenance de l'ISDND des Lauriers : zoom sur le traitement des lixiviats*

**Le lixiviat est le liquide résiduel engendré par la percolation de l'eau et des liquides à travers une zone de stockage de déchets.*

Riches en matière organique et en éléments traces, ces lixiviats ne peuvent être rejetés directement dans le milieu naturel et doivent être soigneusement collectés et traités.

Le volume de lixiviats traités en 2023 (24 996m³) est supérieur de 9% à celui de 2022 (22 895m³).

Les faibles pluviométries de ces 2 dernières années ont permis une baisse significative du volume des lixiviats produits (42% par rapport à 2021).

Des équipements modernes de traitement ont été mis en place en 2019 : 1 station d'épuration biologique, 1 évapoconcentrateur couplé à 1 chaudière à biogaz permettant sa valorisation à hauteur de 88,50% en 2023.

L'ancienne station de traitement d'osmose inverse, toujours fonctionnelle, a été conservée dans l'optique d'un renfort ponctuel en cas de fortes pluviométries (type épisode méditerranéen).



Equipements de traitement des lixiviats



Pré-tri et contrôle des déchets déposés sur l'ISDND

A l'arrivée des OMR sur le casier d'enfouissement, l'exploitant réalise un pré-tri permettant d'extraire les déchets non conformes les plus grossiers afin de les rediriger vers des filières de valorisation.

En 2023, 111 tonnes de déchets ont été pré-triés par Valsud sur l'aire de dépôt (essentiellement des cartons, des métaux et des pneus) et réorientées vers des filières de valorisation.

Par ailleurs, un agent SMIDDEV est affecté quotidiennement au contrôle des déchets entrants.

En cas de non-conformité, plusieurs solutions peuvent intervenir :

- Refus de l'apport à la pesée,
- Rechargement du dépôt et refus,
- Pré-tri des non-conformités et dépôt dans les bennes exportées dans les sites de valorisation,
- Pré-tri des non-conformités et demande aux transporteurs de recharger leur dépôt.

Des constats de non-conformités avec photos à l'appui et demande de mesures correctives sont envoyés régulièrement aux apporteurs : collectivités membres et clients privés.

En 2023, 1 184 bennes ont été signalées par les agents du SMIDDEV (contre 1 063 en 2022) pour avoir collecté et déversé des déchets non conformes.

Nombre de bennes signalées avec déchets non conformes

Communes	Fréjus-Roquebrune	St Raphael	Roquebrune	Puget sur Argens	Les Adrets de l'Esterel	E.C.A.A.	C.C.P.F. Bagnols
Quantité 2023	339	144	251	106	35	875	5

L'augmentation de ces chargements est de 11% par rapport à 2022.



PLATEFORME DE VALORISATION DES DÉCHETS VERTS DE LA POUDRIÈRE Puget-sur-Argens



*Criblage du compost, tas de compost et andins en cours de maturation
Décembre*

Traitant uniquement les déchets verts issus des déchèteries et des collectes en porte-à-porte du territoire du SMIDDEV, son exploitation a été confiée à l'entreprise ATE (Action Travaux Environnement) suite à une mise en concurrence. Les déchets verts sont traités en compost écoulé localement.

Bilan Déchets Verts (en tonnes)

Tonnages Entrants	Dechets verts traités	12 227
Tonnages Sortants	Compost commercialisé ATE	6 779
	Compost mis à disposition gratuitement dans les déchèteries et aux services communaux	1 292
	Broyat commercialisé ATE	173

Capacité totale autorisée : 19 500 T/an (AP du 17 mars 2020)



La moitié du compost produit (normé compost vert NFU 44-051 et utilisable en maraichage bio) peut être redistribuée gracieusement aux collectivités membres qui peuvent l'utiliser dans leurs espaces verts ou le mettre à disposition des particuliers en déchèterie. En 2023, 1 292 tonnes de compost ont été récupérées gratuitement par les ménages sur les déchèteries de Fréjus, Saint-Raphaël, Puget-sur-Argens et des Adrets-de-l'Estérel ainsi que par les services espaces verts des communes.

En 2023, la totalité des déchets verts d'ECAA, collectés en déchèteries et en porte-à-porte, ont été valorisés sur la plateforme du SMiDDEV.

Un prix moyen de traitement a été calculé et approuvé par délibération du comité syndical du 14 décembre 2022. Il a été appliqué du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 :

Prix moyen de traitement / tonne en 2023 :

Déchets verts broyés
42,90€ TTC

Déchets verts bruts
51,45€ TTC

Les tarifs du SMiDDEV sont 20 à 50% inférieurs à ceux en vigueur sur les centres de valorisation privés du territoire.



2.5 ACTIONS DE SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

~ Actions de sensibilisation au tri : dans les déchèteries, les établissements scolaires, les centres de loisirs, les administrations, auprès des professionnels, lors d'évènements locaux, lors de formations, sur les marchés hebdomadaires et les permanences.

~ Création et mise à disposition de supports de communication sur le tri : guides du tri pour les particuliers, les vacanciers et les professionnels, guides pour la gestion des biodéchets (déchets verts et déchets alimentaires), affiches, sacs de tri, cendriers de poche, signalétique de tri (panneaux locaux poubelles, autocollants, panneaux de déchèteries), visuels personnalisés.

~ Publications dans la presse locale, sur le site internet SMiDDEV.fr, sur les réseaux sociaux du SMiDDEV, des communes et des communes, affichage urbain.

~ Diffusion de messages d'information et de sensibilisation sur les radios locales.

Développement du tri des biodéchets grâce au compostage

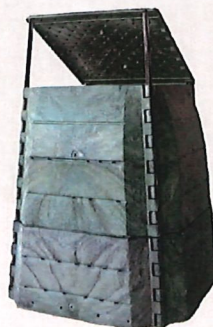
Plus de 800 composteurs individuels distribués lors d'évènements locaux, réunions de quartiers et sur les marchés et permanences



Évènement TOUS AU COMPOST - Saint-Raphaël



Bioseau



Composteur individuel



Installation de 49 nouveaux sites de compostage partagé publics et privés, soit un total de 121 sites sur le tout le territoire au 31 décembre 2023.

Une carte de géolocalisation a été créée et mise en ligne :

<https://www.google.com/maps/d/u/1/edit?mid=1hBdHy0xqKn9dWsWd3Ne2Qx8cTYlbiHA&usp=sharing>



Les points verts désignent les sites de compostage partagé publics mis à disposition en accès libre.

Les points rouges désignent les sites de compostage partagé privés installés dans les copropriétés.



Installation d'un site de compostage partagé et information aux résidents Roquebrune-sur-Argens



Composteur partagé



Le SMIDDEV a participé à 40 évènements locaux et sensibilisé plus de 4 000 personnes

À Fréjus :

FREJUS 100% NATURE : Information et sensibilisation au tri et à la valorisation des biodéchets avec distribution de composteurs, de bioseaux, de compost et de broyat de déchets verts.



LES OLYMPIADES (parcs d'activités du Capitou) : Rendez-vous annuel inter-entreprises avec parcours d'épreuves sportives et ludiques. Accueil des équipes et jeu informatif pour les participants.

FESTIVAL WINGFOIL : Information et sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets ménagers.

FETE DE LA MER ET DU NAUTISME : Information et sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets ménagers.

WORLD CLEAN UP DAY : Prévention et sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets récupérés lors du nettoyage de différents lieux et espaces publics.



SOIREE DES NOUVEAUX ARRIVANTS : Information et sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets ménagers.

FESTIVAL DE L'AIR : Information et sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets ménagers avec aménagements d'espaces de tri.

RAMÈNE TES FRIPES : Information et sensibilisation au tri et à la valorisation du textile.



À Saint-Raphaël :

WORLD CLEAN UP DAY : Prévention et sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets récupérés lors du nettoyage de différents lieux et espaces publics.

FESTIVAL DE LA BD JEUNESSE : Information et sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets papier et des déchets ménagers.



JOURNÉE DÉTOX : Sensibilisation et prévention au tri des déchets chimiques (DDS)

TOUS AU COMPOST : Information et sensibilisation au tri et à la valorisation des biodéchets avec distribution de composteurs, de bioseaux, de compost et de broyat de déchets verts.

FESTIVAL DE SCULPTURES SUR SABLE : Information et sensibilisation avec présentation d'une fresque sur le tri et la valorisation des déchets ménagers.

FETE DE LA FAMILLE : Information et sensibilisation sur le tri et la valorisation des déchets ménagers.

RDV AU JARDIN : Prévention et sensibilisation au tri et à la valorisation des biodéchets avec distribution de composteurs, de bioseaux, de compost et de broyat de déchets verts.

CARF RUGBY : Information et sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets ménagers.

SERD : Information et sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets ménagers pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.



À Puget-sur-Argens :

MILLE ZIM ZIM : Prévention et sensibilisation au tri et à la valorisation du verre et des déchets ménagers.



À Roquebrune-sur-Argens :

JARDINS EN FETE : Information et sensibilisation à la réduction des déchets : Distribution de composteurs, de bioseaux, de compost et de broyat de déchets verts.



JOURNÉE MONDIALE DE L'OcéAN : Information et sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets ménagers.

FESTIVAL DE LA BD HISTORIQUE : Information et sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets papier et des déchets ménagers.

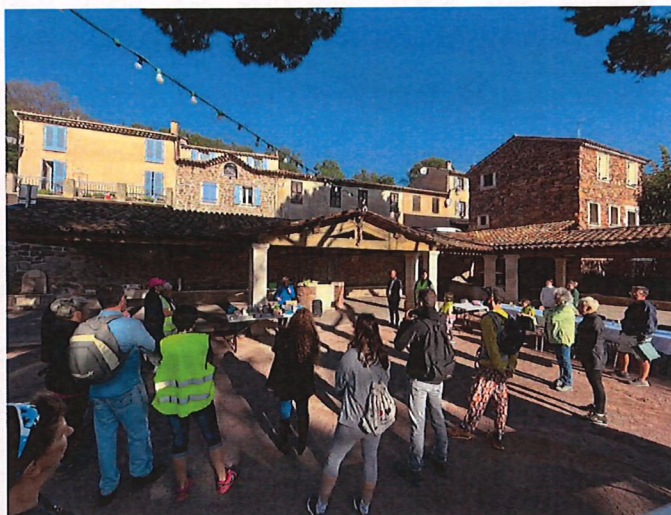
FETE AGRICOLE : Prévention et sensibilisation à la réduction des déchets : Distribution de composteurs, de bioseaux, de compost et de broyat de déchets verts.

RAID FAMILLES : Information et sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets ménagers.



Aux Adrets-de-l'Estérel :

WORLD CLEAN UP DAY : Prévention et sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets récupérés lors du nettoyage de différents lieux et espaces publics.



RAMENE TES FRIPES : Information et sensibilisation au tri et à la valorisation du textile.

Sur tout le territoire SMIDDEV :

COLLECTE DE JOUETS LAISSE PARLER TON CŒUR, avec Ecosystem : Information et sensibilisation sur la réduction et le tri des déchets électriques-électroniques. Action solidaire.



68 MARCHÉS ET PERMANENCES : Prévention et sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets papier et des déchets ménagers.



Interventions et animations en milieu scolaire et périscolaire

Près de 600 élèves et personnel scolaire rencontrés et sensibilisés avec les outils pédagogiques du SMIDDEV : la fresque du tri et la série pédagogique «poubelle la vie»



École primaire Frédéric Gagliolo, Bagnols-en-Forêt

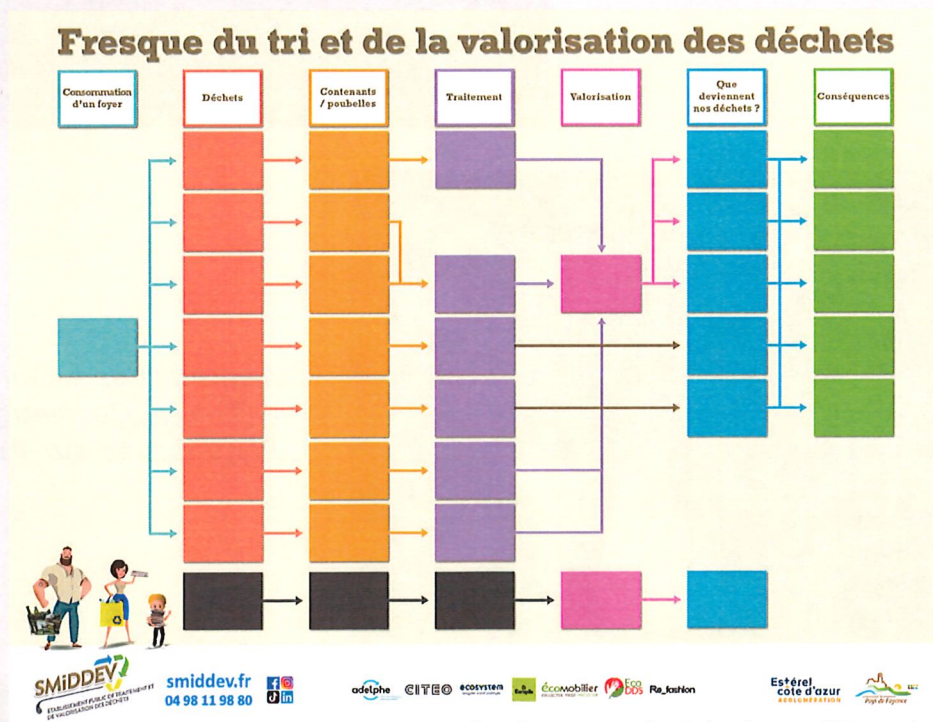


Équipe pédagogique du collège de l'Estérel, Saint-Raphaël





Éco-délégués du collège les chênes, Fréjus

La fresque du tri et ses 37 cartes
(Animation conçue en régie par les agents du SMIDDEV)

Accompagnement à la mise en place du tri, formation à la gestion des déchets dans les établissements publics et privés et personnalisation des visuels de tri

**340 commerçants rencontrés
14 entreprises accompagnées
+ de 550 personnes formées**

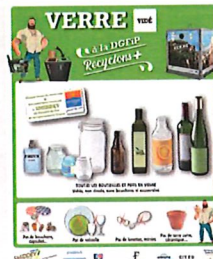
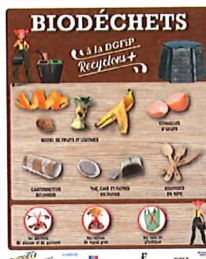
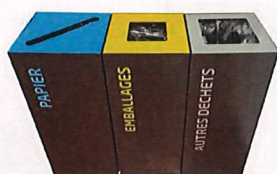
*Sensibilisation des
agents de déchèteries
communautaires*



*Sensibilisation en entreprise
(Thalgo Cosmétiques,
Roquebrune-sur-Argens)*

*Sensibilisation au CCAS de
Puget-sur-Argens*



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Mise en place du tri, personnalisation des visuels et sensibilisation du personnel au centre des finances publiques de Fréjus.



Suite à cette opération, le centre des finances publiques de Fréjus et le SMIDDEV ont été conviés au Ministère de l'Economie et des Finances à Paris afin d'expliquer la mise en place du tri aux représentants des autres centres de finances de France.



Opération éco-solidaire

« Je trie le verre, j'aide la recherche contre le cancer » :

5 251,00€

reversés à la Ligue contre le cancer grâce au geste de tri
des administrés.



LE TRI DU VERRE UN GESTE SOLIDAIRE



Visites des sites de traitement et de valorisation du SMidDEV :



*Visite de l'ISDND des Lauriers avec Monsieur le Sous-Préfet
Janvier*



*Visite de l'ISDND des Lauriers avec les associations ABI et Lacovar
Février*



*Visite du chantier de l'UVM avec les membres élus du Conseil Syndical du
Smiddev Juin*



*Visite du chantier de l'UVM avec les techniciens de la Région Sud-PACA
Juin*



*Visite de l'ISDND des Lauriers avec les présidents des parcs d'activités du
territoire Est-Var - Septembre*





*Visite du chantier de l'UVM avec les membres élus du Conseil Syndical du SMiDDEV
Décembre*



*Visite de l'ISDND des Lauriers avec les membres élus du Conseil Syndical
du SMiDDEV - Décembre*



Distribution de supports et outils pédagogiques de tri et de réduction des déchets :

- 14 000 guides de tri



- 3 500 mémo-tri vacanciers



- 850 panneaux de consignes



- 17 000 autocollants



Campagnes médias

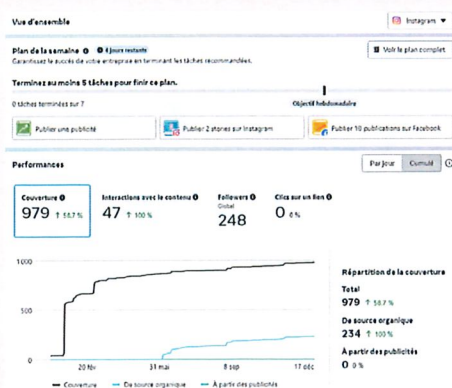
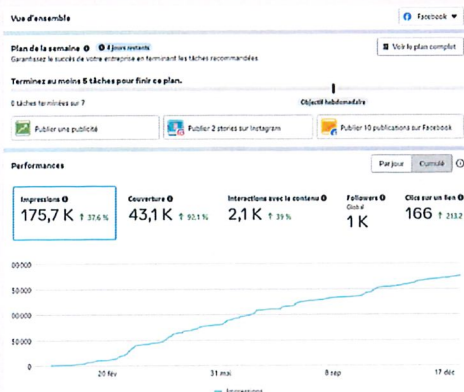
- 360 spots radio



- 100 jours d'affichage sur les abribus du territoire



- Près de 500 publications sur les réseaux sociaux du SMiDDEV



Statistiques de fréquentation des pages Facebook et Instagram

REVUE DE PRESSE :

Est-Var

var-matin
Vendredi 31 mars 2023

LES RENDEZ-VOUS DU SMIDDEV

Réduisez vos déchets, compostez !

À partir du 1^{er} janvier 2024, chacun de nous devra trier à la source ses biodéchets (cf. article L541-21-1 du code de l'environnement).

Mais un « biodéchet », c'est quoi ? Ce sont les déchets organiques issus principalement de la cuisine (épluchures de fruits et légumes, restes de repas...) et les déchets verts du jardin. Ils représentent environ 30% de nos poubelles et ont la capacité d'être biodégradables, ce qui les rend entièrement recyclables.

Pour développer le recyclage des biodéchets, le SMIDDEV (Syndicat mixte du développement durable de l'Est-Var), établissement public chargé du traitement des déchets, propose une solution de valorisation économique et écologique : le compostage.

Le compostage, qui consiste à recycler les biodéchets en engrais naturel, permet d'alléger considérablement le poids de nos ordures ménagères. Il peut se pratiquer de manière individuelle (chez soi) ou partagée (dans l'espace vert d'un lieu public, d'une copropriété ou d'une entreprise). Le compostage est très facile à mettre en place, et en suivant des consignes simples, ne génère aucune nuisance.

Ce printemps, je me mets au compostage !

Pour tester et adopter le compostage, le SMIDDEV vous propose de vous aider à vous équiper de composteurs verts de différentes tailles en plastique recyclé. Laissez-vous guider et accompagner par les conseillers du tri qui vous donneront toutes les astuces pour réussir votre compost.

Rencontrez l'équipe du SMIDDEV sur les marchés et permanences des communes des Adrets-de-l'Estérel, Fréjus, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël, et lors des « RDV composteurs ».

Pour embellir votre jardin, pensez également à vous rendre en déchèterie intercommunale : le SMIDDEV vous propose, en partenariat avec Estérel Côte d'Azur Agglomération, la distribution gratuite de compost et de paillage issus du recyclage des déchets verts.

COMMUNIQUÉ

Pour obtenir toutes les informations concernant le tri des biodéchets et le compostage, contactez le SMIDDEV par téléphone au : **04 98 11 98 80** par mail en écrivant à : contact@smiddev.fr, ou rdv sur : www.smiddev.fr

Estérel
côte d'azur
AGGLOMERATION
Un destin en commun.

Tél. 04 94 19 31 00 | Facebook | YouTube | LinkedIn | Search | Menu

En avril, les conseillers du tri du Smiddev, chargés de sensibiliser au tri et à la réduction des déchets ménagers, vous donnent rendez-vous sur les manifestations du territoire :

À FRÉJUS

- 15 - 16 avril : Fréjus 100% Nature
- 23 avril : Mille Zim Zim

À ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

- 9 avril : Jardin en Fête

À SAINT-RAPHAËL

- 11-12 avril : Forum Sport Santé
- 19-20 + 26-27 avril : Festival sculpture sur sable

Les conseillers du tri accompagnent les entreprises publiques et privées dans la mise en place et/ou l'amélioration de la gestion des déchets au sein des services (formations, personnalisation de visuels de tri...). Ils sont présents sur les événements organisés localement, interviennent dans les établissements scolaires et organisent des journées thématiques (Ramène tes PEEC, Ramènes fripes...). Ils mettent à la disposition de tous les administrés les supports de communication et outils pédagogiques relatifs au tri (guides, vidéos pédagogiques, autocollants de bacs...).



Fréjus - Saint-Raphaël

var-matin
Samedi 13 mai 2023

À Villeneuve, les ados sont attentifs à l'environnement

Fréjus « Investis », « Intrigués » et « enthousiastes », les élèves du collège Villeneuve ont participé à différentes activités ludiques et pédagogiques lors de la journée de la biodiversité.

Hier, le collège de Villeneuve a organisé sa seconde édition de la Journée de la biodiversité. Mis en place par les vingt et un éco-délégués et Christelle Chatachivilly, leur référente et professeure de sciences de la vie et de la terre, les dix ateliers ont abordé différents thèmes sur la biodiversité et la protection de l'environnement. « Cette année, nos éco-délégués ont eu l'occasion de proposer différentes actions comme un calendrier de l'Avent solidaire, une collecte de nourriture ou une collecte de produits de beauté. Cette deuxième édition de la Journée de la biodiversité n'est pas une action de plus mais est le résultat d'efforts qu'ils fournissent depuis septembre pour sensibiliser, à leur échelle, leurs camarades, ici à la biodiversité, mais aussi à la solidarité puisque c'était le thème d'une grande partie des activités faites tout au long de l'année », explique M^{me} Chatachivilly.

Apprentissage et divertissement

Les élèves de la sixième à la quatrième se sont donc rendus aux ateliers proposés qui leur ont permis de découvrir, tout en s'amusant, l'importance des gestes de chacun sur l'environnement autour de soi : « C'est très intéressant de montrer aux élèves l'impact de leurs agissements quotidiens sur l'environnement », a approuvé Nicolas Prezioso, professeur de physique chimie.

Estérel Côte d'Azur Agglomération, Gulliver, le Musée océanographique de Monaco, les amis de Villepey, Veolia, le Smiddev (Syndicat mixte du développement durable de l'Est-Var pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers), l'Apam (Association pour la Pêche et les Activités Maritimes), la Ville de Fréjus, étaient présents au sein du collège.

En partant de la recherche de fossiles avec Gulliver, en allant à la création de bee wrap avec le Smiddev tout en passant par des questions sur les tortues marines avec le musée océanographique de Monaco, toutes les associations avaient préparé des activités pour divertir les enfants tout en leur apprenant des gestes importants ou en développant de nouvelles notions. Si la matinée était dédiée aux collégiens, l'après-midi, Villeneuve a accueilli les CM2 des écoles élémentaires Les Eucalyptus et Balzac-Flaubert afin de leur faire découvrir, pour certains d'entre eux, leur futur collège d'une autre façon mais aussi les sensibiliser à la cause.

Un résultat concluant

« On travaille sur cette journée depuis septembre, on est très contents parce qu'elle se passe bien et que tous les élèves sont investis. On espère qu'ils vont bien retenir les différents gestes et les appliquer chez eux. Ce n'est peut-être pas grand-chose mais on fait



Les collégiens en petits groupes pour les activités.

(Photos Philippe Arnassan)

ce qu'on peut avec ce qu'on a », confient Erika, Lou et Mayssane, éco-délégués et co-organisatrices de la journée.

Ravis du déroulement de la journée, les animateurs et éco-délégués semblaient heureux d'observer que le planning fonctionnait correctement et qu'il n'y ait pas d'incident. Les élèves ont été attentifs, curieux et intéressés : ils n'ont pas hésité à participer et poser des questions pour en savoir davantage sur les sujets exposés.

MORGANE QUILLÉVÉ



Sensibilisation au tri des déchets.



Fréjus - Saint-Raphaël

var-matin
Mercredi 17 mai 2023

Un nouveau composteur collectif installé à Saint-Aygulf

Le Syndicat mixte du développement durable de l'Est-Var (SMIDDEV) a installé un composteur partagé dans les jardins de la mairie annexe du quartier de Saint-Aygulf. On vous explique.

Le tri des biodéchets permet de réduire considérablement les poubelles d'ordures ménagères des habitants.

« Grâce aux composteurs, partagés ou personnels, près de 1 500 tonnes d'ordures ménagères ont évitées l'enfouissement sur le site de Bagnols-en-Forêt. En prévision de l'échéance réglementaire entrant en vigueur à compter de janvier 2024 ⁽¹⁾ concernant le tri à la source des déchets ménagers, près de 5 500 composteurs individuels ont été mis en place et une centaine de composteurs collectifs installés par le SMIDDEV dans l'agglomération Estérel-Côte d'Azur. De plus, les con-

seillers du SMIDDEV ont multiplié leurs actions depuis deux ans et ainsi marqué leur présence sur les marchés hebdomadaires. Le renforcement de la communication dédiée a également contribué à la diffusion de ce nouveau dispositif, tout comme les réunions composteurs organisées par les conseillers du SMIDDEV », explique Gilles Longo, président du SMIDDEV. Le compost issu des installations partagées sera directement utilisé par les jardiniers des communes ».

Comment se servir d'un composteur partagé ?

L'utilisation d'un composteur est simple. Il suffit d'y déposer, par couches fines, tous les biodéchets qui se retrouvent habituellement à la poubelle, afin de créer une atmosphère de décomposition.



Les citoyens peuvent désormais déposer leurs déchets dans le composteur partagé de Saint-Aygulf, récemment inauguré.

L'emplacement du composteur est stratégique car il ne doit pas être ni trop au soleil, ni trop à l'ombre. S'il devient trop sec, il sera nécessaire d'incorporer des matières humides comme des épluchures, ou du gazon

frais tandis qu'à l'inverse, si le composteur est trop humide, il faudra y ajouter des matières sèches comme du carton, des emballages ou encore du pain dur.

Pour éviter le pourrissement du compost, il faut veiller à son humidification. La solution est de tasser de temps en temps le tas, pour que l'humidification soit homogène sur chaque couche. Il est déconseillé de remuer le tas de déchets car la biodiversité qui s'y sera instal-

lée est nécessaire à la décomposition des déchets, et par conséquent, à l'apparition du compost.

Après huit mois d'utilisation, les premiers grumeaux de compost mûr seront visibles et retirables à la base du tas. Avant l'utilisation, il faut tamiser le prélèvement et retirer les larves et les autres insectes présents dans l'échantillon prélevé, à l'intérieur du composteur. Après cette étape, le compost est prêt à être utilisé.

LAURA GAILLARD

1. Tous les ménages devront disposer d'un dispositif leur permettant de trier leurs déchets alimentaires à partir du 1^{er} janvier 2024.

Infos pratiques :
Pour plus d'informations, contacter le SMIDDEV :
04.98.11.98.80. ou
www.smiddev.fr

Saint-Raphaël

var-matin
Vendredi 30 juin 2023

LES RENDEZ-VOUS DU

SMIDDEV

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS



Recyclez le verre à l'infini, et au-delà !

Le SMIDDEV (Syndicat mixte du développement durable de l'Est-Var) vous aide à trier et à valoriser vos déchets pour préserver notre environnement. Tous les emballages se trient, y compris le verre. Ce dernier a la particularité de se recycler à l'infini, permettant ainsi d'extraire moins de matières premières et de consommer moins d'énergie.

Economie circulaire

Bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre se déposent vidés et non rincés, sans couvercles ni capsules, dans les colonnes à verre disposées sur tout le territoire. Le verre est ensuite collecté puis apporté au centre de tri du Muy où il y est conditionné pour être envoyé dans une usine de recyclage.

Attention, les assiettes, verres, miroirs, vitres ou les poteries cassées n'ont pas la bonne composition pour être recyclés en verre. Ils sont à déposer avec soin aux ordures ménagères, pour éviter de déchirer les sacs et limiter les risques de coupures des agents.

Financer la recherche contre le cancer

Trier son verre, un geste éco-solidaire...

A chaque tonne de verre triée, le SMIDDEV reverse une participation à l'association La ligue contre le cancer pour aider la recherche et lutter contre la maladie.

Pour toutes questions, contacter les conseillers du tri du SMIDDEV :
par téléphone au : 04 98 11 98 80
par mail en écrivant à : contact@smiddev.fr,
ou rdv sur : www.smiddev.fr

Verre 100% recyclable !

5 251, c'est le nombre de tonnes collectées sur le territoire en 2022 (c'est 6% de + qu'en 2021).

43, c'est le nombre de kilos de verre trié par chaque habitant du territoire du SMIDDEV en 2022.

8, c'est le pourcentage d'emballages recyclables en verre encore contenu dans notre poubelle d'ordures ménagères.

3 sur 4, c'est le nombre de bouteilles recyclées aujourd'hui.

1 tonne de verre trié = **2 000** nouvelles bouteilles de 75 cl.

Trier le verre coûte 10 fois moins cher que de le jeter aux ordures ménagères !

Trier c'est économique et écologique !



ENVIRONNEMENT

NOUVEAUTÉ

DES COMPOSTEURS PARTAGÉS IMPLANTÉS SUR LES TROIS PÔLES



Conformément au Code de l'Environnement, chacun de nous devra trier à la source ses biodéchets à partir du 1er janvier 2024. Les biodéchets sont les déchets organiques issus principalement de la cuisine (épluchures de fruits et légumes, restes de repas végétaux...) et les feuilles mortes et petites tontes du jardin.

Ils représentent environ 30% du poids de nos poubelles et ont la capacité d'être biodégradables. L'une des solutions pour les valoriser est le compostage : c'est une solution à la fois économique (incidence sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et écologique qui peut se pratiquer de manière individuelle ou partagée.

Tout récemment, le SMIDDEV et la commune de Roquebrune ont mis à votre disposition 3 sites de compostage partagé :

- À la Bouverie : Cœur de la Bouverie ;
- Au Village : parking des douanes ;
- Aux Issambres : Parc Cazelles.

Ceux-ci seront accessibles à tous les Roquebrunois et permettront de transformer leurs déchets fermentés ciblés en compost.

RAPPEL DU SMIDDEV : TRIER C'EST BIEN, BIEN TRIER C'EST MIEUX !

Les pots en verre, bouteilles et bocaux sont à déposer sans les couvercles et les bouchons dans les colonnes à verre (vertes) prévues à cet effet. Recyclable à l'infini, trier le verre permet de préserver les ressources naturelles et à faire avancer la recherche contre le cancer grâce à la contribution versée à l'association La Ligue à chaque tonne de verre collectée.

Les magazines, journaux, enveloppes, cahiers, et papiers d'imprimerie en tous genres se trient dans les colonnes à papier (bleues) installées près de chez vous. Et nul besoin d'enlever les agrafes ou les spirales. Ainsi, des économies d'énergie pourront être réalisées car le papier se recycle jusqu'à 5 fois !

Les emballages, quant à eux, qu'ils soient en carton, papier, plastique ou aluminium, doivent être déposés dans les bacs jaunes ou dans les colonnes à emballages (jaunes). Attention, le tout en vrac ou dans un sac transparent.

Et enfin, les biodéchets, eux occupent près de 30% de notre poubelle à ordures ménagères alors qu'ils sont 100% valorisables... alors n'hésitez plus, optez pour le compostage, individuel ou partagé. Contactez-nous pour obtenir votre composteur à partir de 10 € et votre brosses à 3 € ! Les particuliers peuvent acquérir un composteur auprès du SMIDDEV, présent sur les marchés communaux.

Vous avez des questions ou des doutes ? Les conseillers du tri du SMIDDEV sont à votre écoute par téléphone au 04 98 11 98 00 ou par courriel à contact@smiddev.fr Ensemble recyclons + !

ENVIRONNEMENT



DÉPÔTS SAUVAGES : TOLÉRANCE ZÉRO !

Surveillance renforcée par les patrouilles de la Brigade Environnement, déploiement de caméras de surveillance. La lutte contre les dépôts sauvages se poursuit sans relâche sur la commune et porte ses fruits.

Si vous constatez des incivilités, merci de contacter la Brigade au 06 32 02 96 40 ou au 06 08 63 86 53.

Mémo tri Recycling memo



COLLECTE DES ORDURES

Sur la commune, le nombre de passages est adapté en fonction de la hausse de fréquentation.

Aux Issambres, la collecte des Ordures Ménagères et du tri sélectif repasse en mode « Nuit » entre le 4 juin et le 30 septembre 2023. Un dispositif mis en place depuis l'an dernier afin de lutter contre le passage des sangliers qui causent régulièrement d'importants dégâts. Pour être collecté, votre bac devra être sorti le jour J à 19 heures.

Retrouvez le détail, quartier par quartier, rue par rue, des jours de ramassage sur le site de la Ville <https://www.roquebrune.com/votre-ville/collecte-et-traitement-des-dechets/>

BIODÉCHETS



Roq'Info
Le Mag Roquebrune-sur-Argens
juillet-août 2023

Est-Var

13 septembre 2023

Le tri de l'agglo accompagné par le Smiddev jusqu'à Bercy

Sélectionné comme le projet le plus innovant, le dispositif du syndicat mixte du développement durable pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers fait des adeptes même à Paris.

Il s'attaque à la problématique des déchets depuis des années et ne lâche rien, son dispositif faisant des adeptes même dans la capitale. Le syndicat mixte du développement durable de l'Est-Var (Smiddev) pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers aide entreprises et particuliers à s'engager avec conviction. « Il y a un an, le centre des finances publiques de Fréjus nous a contactés pour mettre en place le tri du papier. Plus de cent employés en brassent beaucoup, des dizaines de kilos chaque jour. Ils avaient besoin d'une solution afin d'améliorer le tri au quotidien. Nous avons donc rencontré la chef du service trésorerie Estérel Corine Husson et Patrick Desbiolles, chef du service comptable et responsable du centre des impôts de Fréjus », a confié le président du Smiddev, Gilles Longo.

Chaque conseil est personnalisé

Les experts du syndicat ont alors dressé un état des lieux et proposé un accompagnement total sur le tri. « Les entreprises de notre territoire, comme Thalgo par exemple, nous sollicitent régulièrement et nous réalisons des réponses individualisées, par rapport à la configuration de la société, au type de déchets qu'elle produit... Nous personnalisons chaque conseil. On renseigne les besoins et les acquis et on leur suggère les types de contenants appropriés pour que la chaîne du tri fonctionne jusqu'au bout. Car si le personnel d'entretien n'arrive pas à récupérer convenablement les différents tris, ça n'aboutit pas.



Le responsable Patrick Desbiolles a investi dans des contenants pour les bureaux, au centre des impôts de Fréjus.

(Photos Philippe Arnassan et J. J.)

Si les salariés font le tri mais que tout est remélangé à la fin, ça dé motive », a expliqué Natacha Fleury, directrice du Smiddev. Le secret du syndicat réside donc dans son accompagnement au plus près afin que chacun adopte le bon système de collecte. « On explique ce qu'il y a à faire et surtout pourquoi. Si on demande à supprimer les petites corbeilles individuelles pour un grand collectif

installé à côté de l'imprimante par exemple, et si on demande à chacun de faire l'effort de se déplacer quelques fois dans la journée pour y jeter les papiers, on détaille exactement les effets de ces efforts. Le personnel qui comprend l'intérêt de ce qu'il fait, va vraiment le faire, même si cela lui demande de changer ses habitudes. Quand on comprend à quel point ça va être positif, on a moins de réticences à une

nouvelle organisation », a renchéri Audrey Ardouvin, chargée de communication.

Donner du sens à l'effort de chacun

« Il faut donner du sens, c'est la seule manière pour les employés de comprendre l'importance de leurs gestes », a précisé Natacha Fleury.

« Pour cela, nous leur expliquons

en petit groupe. Nous créons des visuels avec des objets qui leur parlent, les déchets qu'ils voient dans leurs emplois, comme le code des finances publiques pour les impôts. Nous avons réalisé un film avec les témoignages des différents salariés, leur retour d'expériences. C'est une formation très interactive, pédagogique mais dynamique, pas statique. Ce qui les interpelle le plus, ce sont les images du centre de stockage. Beaucoup de personnes n'imaginent pas qu'on enfouit les ordures ménagères », ont ajouté Audrey Ardouvin et Stéphane Chiron, conseiller du tri.

Au centre des impôts de Fréjus, le responsable Patrick Desbiolles a investi dans quelques contenants pour les bureaux et le Smiddev a fourni une colonne de 4 m³ pour le papier, une pour le verre, placées à l'extérieur, et une poubelle de biodéchets pour les dosettes de café, thé, les restes de repas, un composteur implanté à l'extérieur. Les experts du Smiddev ont également proposé leurs nouveaux bios seaux, des récipients qui permettent de collecter pendant plusieurs jours les déchets de cuisine. Le personnel qui habite en immeuble peut ainsi facilement apporter les déchets de son domicile jusqu'au composteur de son lieu de travail (sachant que le recyclage des biodéchets va être obligatoire en janvier 2024). Les spécialistes du syndicat sensibilisent ainsi plus d'un millier de personnes en passant par les entreprises, soit autant de foyers.

J. J.

JJoris@nicematin.fr

Enfouissement d'ordures ménagères : moins 6 %



Audrey Ardouvin, Stéphane Chiron, Natacha Fleury, Gilles Longo.

Très satisfait de cet accompagnement par le Smiddev, Patrick Desbiolles, chef du service comptable et responsable du service des impôts de Fréjus, a proposé cette campagne de tri participatif à Bercy. Sélectionné comme le projet le plus innovant, le dispositif a été présenté à Paris, au ministère de l'Économie et des Finances, dans le cadre de « Bercy Innov », où différentes directions départementales des finances publiques de France ont montré leurs opérations dans une optique d'amélioration du service. Les conseillers du Smiddev ont valorisé ce déploiement du tri avec la formation d'une centaine d'agents au centre de Fréjus et Patrick Desbiolles a souligné au ministère le caractère innovant du partenariat noué avec le Smiddev.

Trois cents emplois créés

Les visiteurs de « Bercy Innov » comptent bien s'inspirer du travail réalisé et le transposer dans leur région. « Ils étaient très surpris que cela fonctionne. Certains nous ont avoué leur désarroi, avoir mis en place des

points de tri mais qui ne fonctionnaient pas. Le secret, c'est l'accompagnement. Si on met des poubelles mais qu'on ne donne aucune explication du bien-fondé, ça ne marche pas. À Fréjus, c'est la prise de conscience de chacun qui a réussi, de l'agent qui va trier au personnel d'entretien qui met dans la bonne colonne. Chaque maillon de la chaîne est important. S'il en manque un, le projet capote », a précisé Natacha Fleury, directrice du Smiddev. Et si les gens sont sensibilisés au travail, ils poursuivront chez eux parce qu'ils en comprennent l'utilité. Aujourd'hui, on constate une augmentation de 6 % du tri du verre, une réduction de 6 % de l'enfouissement des ordures. Trier et recycler, ça crée des emplois : 300 sur le secteur ! »

Sur les communes de Fréjus, Saint-Raphaël, Roquebrune-sur-Argens, Puget-sur-Argens, Les Adrets-de-l'Estérel et Bagnols-en-Forêt, le conseil syndical, présidé par Gilles Longo, met en place une gestion optimale des déchets avec l'objectif d'atteindre 80 % de déchets valorisés en 2025.



Saint-Raphaël

var-matin
Vendredi 13 octobre 2023

Trier ses déchets ? C'est écologique et économique !

COMMUNIQUÉ

Vous n'êtes pas convaincus ?

Et pourtant, il n'y a pas de petit geste lorsqu'on est 120 000 à le faire !

Dans l'Est Var, chaque habitant produit 900 kg par an de déchets ménagers.

Mais que deviennent ces déchets ?

Aujourd'hui, la moitié est valorisée et recyclée, et l'autre moitié est mise en décharge. Objectif : 80% de déchets valorisés en 2025.

Chaque geste compte !

Grâce au tri, plus de 55 000 tonnes d'emballages, verre, papier, cartons, déchets verts, textiles, encombrants, mobilier et autres déchets électriques et électroniques ont été dirigées en 2022 vers des filières de recyclage pour être transformées.

Quand les déchets deviennent des ressources

Le recyclage permet d'éviter le gaspillage de ressources naturelles et contribue à réduire les émissions de Gaz à Effet de

Serre. Chaque année, ces efforts de tri des habitants de l'Est Var permettent d'éviter :

- La production de 5 600 tonnes de CO₂, soit l'équivalent de 3 200 vols Paris New York A/R.
- La consommation de 10 millions de litres d'eau potable.

Mais surtout, les déchets triés sont recyclés en nouvelles matières premières utilisées pour fabriquer de nouveaux objets.

Des économies et des emplois locaux

Globalement, le fait de trier coûte 5 fois moins cher que de jeter.

Un système incitatif :

Si la collecte et le traitement des déchets triés bénéficie d'une TVA à taux réduit (5,5%), la mise en décharge des ordures ménagères est au contraire lourdement taxée. En effet, la Taxe Générale sur les

Activités Polluantes (TGAP) qui s'applique à chaque tonne non triée a été multipliée par 3 en 10 ans !

Des emplois locaux dans le recyclage :

Le tri des déchets, c'est aussi 300 emplois locaux directs, d'opérateur sur chaîne de tri à directeur commercial, et plusieurs milliers d'emplois indirects, uniquement sur le territoire de l'Agglomération Est Var ! L'émergence et le développement de nouvelles filières de tri, la vente des matières recyclées, contribue au dynamisme de l'économie locale.

Des questions ?

Contactez les conseillers du tri

du SMIDDEV par téléphone

au 04 98 11 98 80 ou par courriel

à contact@smiddev.fr

Ensemble, recyclons + !

Est-Var

var-matin

Mercredi 8 novembre 2023

EN IMAGE

Remise de chèque : le SMIDDEV à l'œuvre contre le cancer



Gilles Longo, le président du SMIDDEV (Syndicat mixte du développement durable de l'Est-Var pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers), et Yoann Gnerucci, le 2^e vice-président, ont remis à Monique Dolzan, responsable de la délégation Fréjus-Saint Raphaël du Comité du Var de La Ligue contre le cancer, un chèque d'un montant de 5 251 €. Cela représente les tonnes de verre ayant été collectées et valorisées en 2022 grâce aux bons réflexes de tri des citoyens du territoire est-varois. « Au-delà de l'enjeu de santé publique, il y a aussi un enjeu écologique et économique. Le verre est une ressource précieuse car il se recycle à l'infini. Trions le verre ! », ont rappelé les protagonistes. (Photo DR)



ENVIRONNEMENT

RÉDUISEZ VOS DÉCHETS compostez les biodéchets !



Le saviez-vous ? À partir du 1^{er} janvier 2024, la loi impose à chacun de nous, de trier à la source ses biodéchets (cf. article L541-21-1 du Code de l'environnement).

À compter de cette date, il sera donc interdit de les mettre dans les containers poubelles !

MAIS LES « BIODÉCHETS », C'EST QUOI ?

Ce sont les déchets organiques, issus principalement des cuisines familiales ou collectives (les épluchures de fruits et légumes, les restes de cuisine avant et après repas) et les déchets verts du jardin. Ils sont biodégradables, ce qui les rend 100 % recyclables.



Pour développer le tri et le recyclage des biodéchets, le SMIDDEV (Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est-Var) présidé par Gilles Longo, propose depuis quelques mois déjà, une solution de valorisation économique et écologique : Le compostage.

Le compostage consiste à recycler les biodéchets, les transformer en engrais naturel, sans aucun produit ni aucune énergie. Le compostage permet en outre, d'alléger d'environ 30 % le poids de nos ordures ménagères. Le sac que vous mettez dans les containers « ordures ménagères », sera ainsi beaucoup plus léger et le tonnage d'ordures ménagères collectives enfouies, ou traitées, en sera d'autant diminué ! C'est bon pour l'environnement et bon pour les finances !

Le compostage se pratique déjà depuis des années de manière individuelle, chez soi, pour ceux qui se sont équipés d'un composteur et ont l'espace nécessaire. Aujourd'hui, le compostage partagé est mis en place partout, dans l'espace vert d'un lieu public, d'une copropriété ou d'une entreprise, car il devient une obligation. Le compostage est très facile à mettre en place, et ne génère aucune nuisance, si l'on respecte des consignes simples.

MODE D'EMPLOI

POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS, UNE SOLUTION : COMPOSTEZ !

MODE D'EMPLOI :

- 1 Déposer les biodéchets dans le composteur.
- 2 Incorporer à parts égales les déchets humides et les déchets secs.
- 3 Pour éviter le pourrissement, aérer régulièrement en détassant à l'aide d'un outil, style fourche par exemple.
- 4 8 à 12 mois plus tard, votre compost est prêt. Il ressemble à du terreau brun foncé, dégage une odeur de terre végétale comme dans la forêt et sa structure est grumeleuse. Il peut alors être utilisé dans les plantations, potagers, fleurs, vergers, ou laissé dans le composteur.



► Natacha Fleury | SMIDDEV Établissement public de traitement des déchets de l'Est Var

Recyclons + !

Originaire de Nice, Natacha Fleury avait déjà une grande expérience du travail dans les collectivités locales du Var dans les secteurs de l'environnement et de l'aménagement du territoire, lorsqu'elle a pris la direction du SMIDDEV.

Le SMIDDEV, qu'ézako ?

N. F. : Le Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est-Var, qui rassemble 6 communes de l'aire de Fréjus-Saint-Raphaël, a pour mission le traitement des déchets de 120 000 habitants à l'année, auxquels s'ajoute évidemment l'importante population touristique saisonnière. Il s'agit d'une structure publique créée en 1975 avec pour objectif de gérer les ordures ménagères du territoire. Son action a bien entendu évolué en près de 50 ans d'existence, avec le développement de plus en plus important du tri à la source et des filières de valorisation. Aujourd'hui le Smiddev est gestionnaire de sites industriels publics qui prônent l'innovation et la recherche d'une optimisation de



Natacha Fleury, Directrice du SMIDDEV

la part des déchets recyclés : un centre de tri en cours de construction, sur une ancienne décharge, et une plateforme de compostage de déchets verts.

Évolution de l'action / évolution des mentalités ?

N. F. : Sans aucun doute. Le SMIDDEV effectue de nombreuses opérations de sensibilisation via des interventions dans les écoles ou entreprises du territoire, ou lors d'événements fédérateurs. L'idée étant de convaincre plutôt que contraindre, en alliant pédagogie et convivialité. Depuis 2 ans, nous renforçons nos actions autour du tri des bio-déchets qui est particulièrement d'actualité.

Quel objectif concrètement ?

N. F. : Faire toujours mieux en matière de tri ! Grâce à la distribution de contenants, au déploiement de composteurs individuels, dans les copropriétés et les jardins publics, nous avons réduit la production d'ordures ménagères de 7 % en 5 ans, soit 4 000 tonnes qui sont réorientées vers le recyclage, plutôt que la mise en décharge. Notre objectif est d'accélérer le rythme pour atteindre 80 % de déchets valorisés en 2025. Il n'y a pas de petits gestes sur une population de 120 000 personnes et si chacun fait sa part, les résultats sont positifs, non seulement sur l'environnement mais aussi sur l'économie puisque l'action du SMIDDEV est génératrice d'emplois locaux en même temps qu'elle diminue la dépense publique.



Tél. +33 (0)4 98 11 98 80
contact@smiddev.fr
smiddev.fr

Madame Figaro - décembre 2023



3. LES INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Dépenses	84
Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles enfouies en ISDND.....	84
Maintenance du site de l'ISDND des Lauriers.....	86
Traitement des OMR valorisées en UVE.....	87
Traitement des déchets recyclables et valorisables.....	88
Mise à disposition des contenants de tri et de collecte sélective...	92
3.2 Recettes	96
Recettes issues des éco-organismes.....	97
Recettes issues des subventions.....	98
Recettes issues de la vente des matières recyclables (collecte sélective).....	100
Circuit de la reprise et vente des produits issus de la collecte des déchets recyclables.....	104



3.

LES INDICATEURS FINANCIERS



3.1 DÉPENSES



TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ENFOUIES EN ISDND



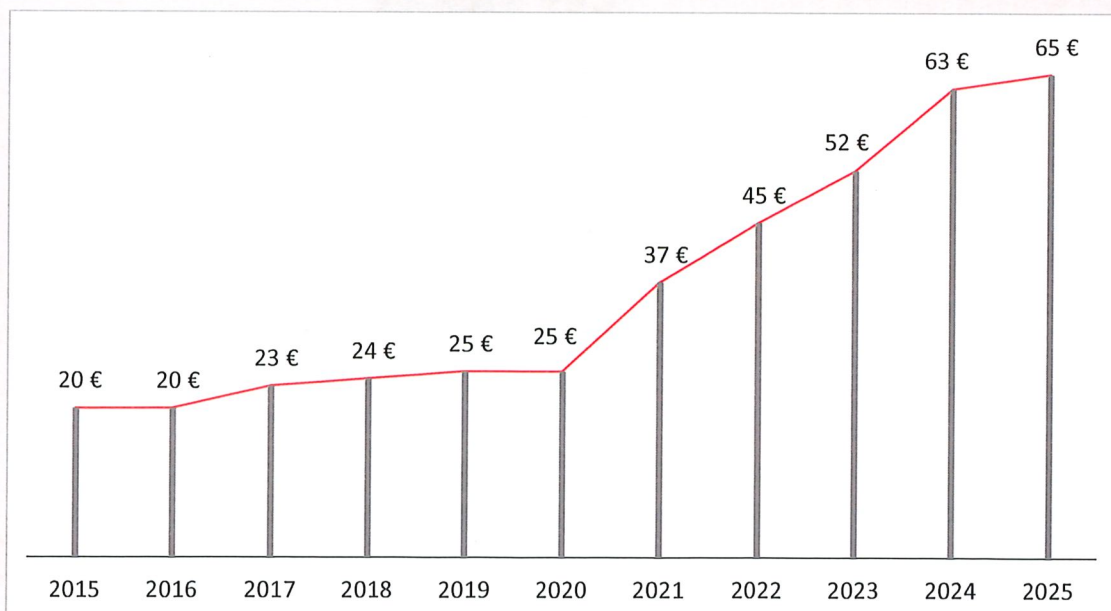
Coût du traitement des OMR :

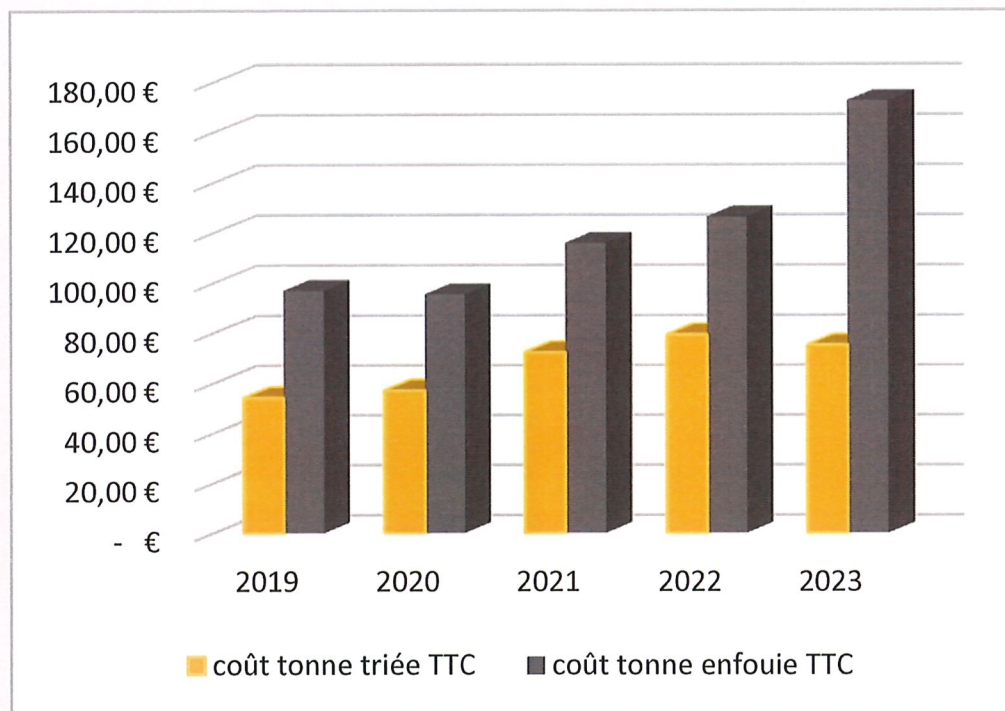
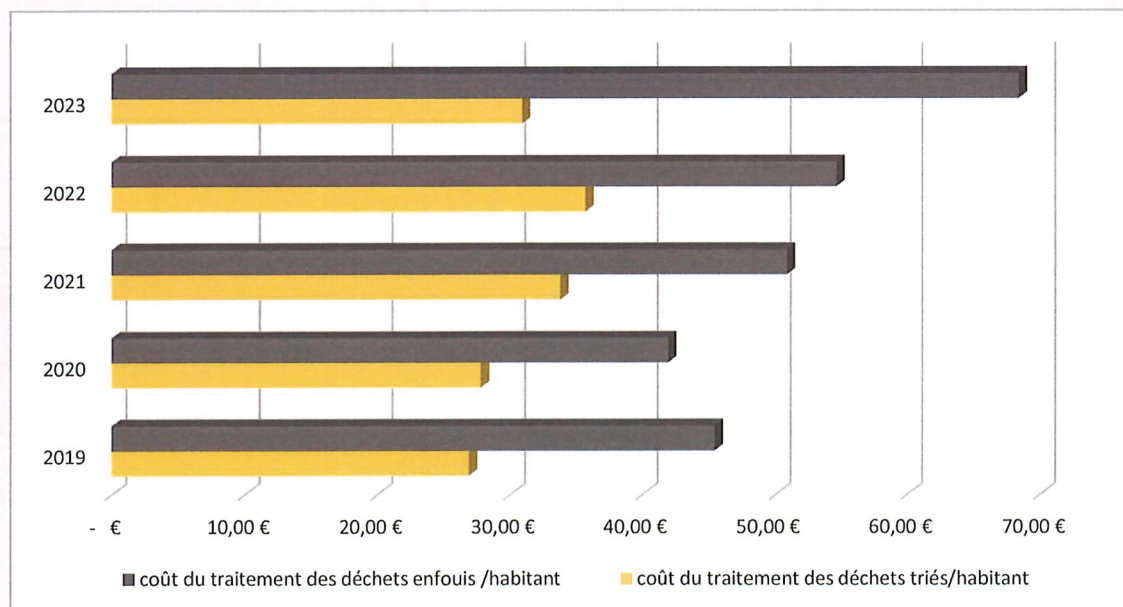
2023 : 8 427 848 € TTC soit 68.35 € TTC par habitant.

2022 : 6 607 073 € TTC soit 54.60 € TTC par habitant.

Le coût de traitement des ordures ménagères résiduelles a augmenté en 2023 par rapport à 2022. Cette hausse peut s'expliquer par l'augmentation de 15,5% de la TGAP qui est passée de 45 € HT la tonne en 2022 (49.50 € TTC), à 52 € HT la tonne en 2023 (57.20 € TTC), ainsi que par l'augmentation du coût de la maintenance.

Évolution prévisionnelle de la TGAP en € HT



Evolution du coût TTC du traitement d'une tonne de déchets en enfouissement en comparaison au tri**Evolution du coût TTC par habitant du traitement des déchets enfouis ou triés (en Euros)**

MAINTENANCE DU SITE DE L'ISDND DES LAURIERS**Coûts de maintenance ISDND**

	2019	2020	2021	2022	2023
Montants TTC	2 071 091,00 €	2 736 029,00 €	2 479 232,00 €	2 015 538,00 €	2 636 296,00 €

Le coût de la maintenance des sites 1, 2 et 3 de l'ISDND des Lauriers en 2023 s'est élevé à 2 636 296 € TTC (2 015 538 € TTC en 2022).



TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES VALORISÉES EN UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGETIQUE



Afin d'économiser la capacité de l'ISDND des Lauriers suite au retard pris dans la construction de l'UVM, le SMiDDEV a décidé de détourner une partie de ses OMR vers une installation de valorisation énergétique (UVE).

A la suite d'une consultation pour mise en concurrence, la société AZUR VALORISATION a été retenue pour l'UVE du SITTOMAT à Toulon.

En 2023, 722 tonnes d'OMR de Fréjus/Roquebrune-sur-Argens, produites en novembre et décembre 2023, ont été valorisées sur cette installation.

Le coût total de la valorisation énergétique par incinération en 2023 est de 96 846.77 € TTC.



TRAITEMENT DES DÉCHETS RECYCLABLES ET VALORISABLES



Traitement des déchets issus de la collecte sélective

Coût du traitement des emballages, verre, papiers, biodéchets :

2023 : 2 421 351 € TTC, soit 20 € TTC par habitant.

Les emballages (verre, plastiques, métaux, cartonnages, papiers) sont triés et conditionnés au centre de tri VALEOR au Muy.

Les papiers graphiques collectés en colonnes d'apport volontaire sont triés et conditionnés au centre de tri SOFOVAR à Fréjus.

Les biodéchets ont été compostés sur la plateforme de VALEOR, la Gagère, à Cabasse ou sur le site de préparation/valorisation Roumagayrol à Pierrefeu du Var.

Evolution du coût de traitement des emballages, verre, papiers et biodéchets en euros TTC :

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Montant en Euros TTC	1 595 605	1 737 654	2 256 393	2 318 763	2 421 351	+4%
En € TTC par habitant	14	15	18,5	19	20	+3%

La hausse du coût du traitement des déchets issus de la collecte sélective, est liée à l'actualisation des prix et à la hausse des tonnages d'emballages collectés et triés entre 2022 et 2023 : +2%.



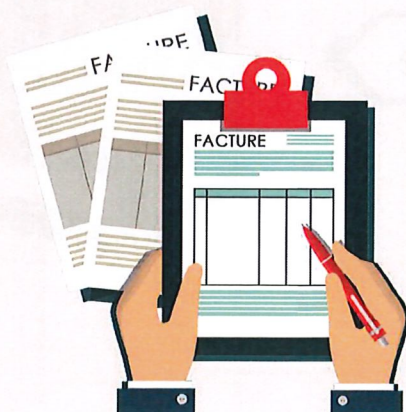
Traitement et valorisation des encombrants et DAE (Déchets d'Activités Économiques)

Coût du traitement des DAE et encombrants :

2023 : 2 672 466 € TTC soit 21.67 € TTC par habitant

2022 : 2 368 480 € TTC soit 19.6 € TTC par habitant

La hausse du coût de traitement en 2023 par rapport à 2022 (+10.5%) est liée à l'actualisation des prix et à la hausse des prix du nouveau marché qui a débuté en septembre 2023.



Traitement des déchets issus des déchèteries et des collectes en PAV et PAP

Evolution du coût de traitement des déchets issus des déchèteries et des collectes PAP et PAV(en € TTC) :

Nature des déchets	Titulaire du marché	Coûts 2019	Coûts 2020	Coûts 2021	Coûts 2022	Coûts 2023	Evolution 2022-2023
DDM (déchets dangereux)	SOFOVAR	199 262 €	176 770 €	191 775 €	158 841 €	185 339 €	+17%
Bois	Mat'Ild	158 134 €	157 172 €	156 854 €	179 056 €	160 761 €	-10%
Gravats	SOFOVAR	171 515 €	193 678 €	186 062 €	330 853 €	231 741 €	-30%
Déchets verts	ATE	944 960 €	864 422 €	705 274 €	627 693 €	593 028 €	-6%
Cartons	VALEOR	20 343 €	26 991 €	51 294 €	60 218 €	67 014 €	+11%
Palmiers	SOFOVAR	111 626 €	78 877 €	59 257 €	74 113 €	66 713 €	-10%
TOTAL		1 605 840 €	1 499 455 €	1 350 516 €	1 431 774 €	1 304 596 €	-9%



Pour rappel : le traitement est gratuit pour le mobilier, les DEEE, les lampes, les piles, les DDS des particuliers pris en charge par l'éco-organisme Eco-DDS, la ferraille, les pneus, les articles de sports, de bricolage et de jardinage.

Le coût de traitement des déchets des déchèteries et collecté en PAP et en PAV (cartons et déchets verts) a baissé de 9% par rapport à 2022.

Cette baisse s'explique principalement par **la baisse des tonnages traités** de certains déchets : déchets verts, gravats, bois, palmiers.

Coût du traitement des déchets issus des déchèteries (collectés en PAP et en PAV et en déchèteries) :

2023 : 1 340 596 € TTC soit 10.87 € TTC par habitant.

2022 : 1 431 774 € TTC soit 11,83 € TTC par habitant.



MISE A DISPOSITION DES CONTENANTS DE TRI ET DE COLLECTE SÉLECTIVE

Dans le cadre de sa compétence « traitement et valorisation des déchets ménagers », le Syndicat acquiert et met à la disposition des collectivités membres les contenants de collectes sélectives, selon leurs besoins exprimés annuellement. Ces équipements doivent permettre d'améliorer les objectifs de collectes sélectives et de valorisation des déchets.

Les collectivités membres doivent prendre en charge la mise en place, la maintenance, la propreté et l'assurance des bacs, colonnes et autres contenants mis à disposition.

En 2023, 2 566 contenants ont été acquis (c'est 2 fois de plus qu'en 2022) selon la répartition par type de contenants présentée ci-dessous :

Nombre de contenants de tri mis à disposition de 2019 à 2023 :

	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Bacs roulants Emballages-Multimat	590	1 115	635	556	855	3 751
Bacs roulants papiers	30	25	-	-	-	55
Colonnes Emballages-Multi	10	17	35	32	42	136
Colonnes papier	10	28	22	25	17	102
Colonnes verre	22	33	30	26	54	165
Colonnes cartons	-	-	-	43	38	81
Composteurs	360	180	238	540	1 560	2 878
Armoires pour DDS (toxiques)	1	-	-	2	-	3
Containers maritimes pour DEEE	-	-	1	-	-	1
TOTAL	1 023	1 398	961	1 224	2 566	7 172

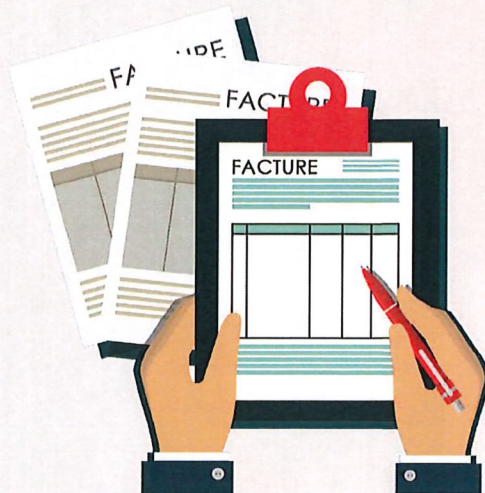


Nombre de colonnes mises à disposition par commune :

2023	VERRE	PAPIER	EMBALLAGES	CARTON	TOTAL PAR COMMUNE	Coût en € TTC
Fréjus	20	8	8	10	46	102 176 €
St Raphaël	26	0	22	0	48	99 723 €
Roquebrune	2	3	3	28	36	74 102 €
Puget	4	4	6	0	14	30 376 €
Les Adrets	2	2	3	0	7	15 188 €
TOTAL PAR TYPE DE COLONNES	54	17	42	38	151	321 565 €



L'acquisition par le Smiddev de composteurs destinés à un usage individuel ou partagé ainsi que de bioseaux, fait partie des actions de prévention soutenues financièrement par la Région Sud PACA et par l'ADEME. Le montant de la recette de la vente des composteurs est de 12 400 €.



Coût TTC des contenants de tri mis à disposition des collectivités membres du SMiDDEV de 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Bacs roulants Emballages-Multimat	36 056 €	77 076 €	44 000 €	48 133 €	68 860 €	274 125 €
Bacs roulants papiers	864 €	720 €	- €	- €	- €	1 584 €
Colonnes aériennes 4m3	59 133 €	114 135 €	123 709 €	183 227 €	321 565 €	801 769 €
Composteurs	13 300 €	6 890 €	9 481 €	25 145 €	80 871 €	135 687 €
Armoires pour DDS	5 482 €	- €	- €	12 649 €	- €	18 131 €
Containers maritimes pour DEEE	- €	- €	4 080 €	- €	- €	4 080 €
TOTAL	114 835 €	198 821 €	181 270 €	269 154 €	471 296 €	1 235 376 €

Le principal poste de dépenses pour l'acquisition des contenants correspond aux colonnes aériennes d'apport volontaire de 4m³ (PAV) pour la collecte des emballages, des papiers, du verre et des cartons bruns.

Le second poste est pour les composteurs 80 871 € TTC, dont la demande a largement augmentée en 2023 (multipliée par 3), suite aux campagnes de communication sur la prévention des biodéchets du SMiDDEV.

Depuis 2022, les collectivités membres organisent progressivement la collecte des cartons bruns en colonnes, en plus de celles en déchèteries et en porte-à-porte (la CCPF n'a pas souhaité la mise à disposition par le SMiDDEV des contenants pour Bagnols-en-Forêt).



3.2 RECETTES



Les recettes propres du Syndicat ont trois origines :

- Les soutiens au tri reçus des éco-organismes
- Les recettes issues de la vente des produits recyclables
- Les subventions (Région Sud PACA, ADEME)



RECETTES ISSUES DES ÉCO-ORGANISMES



Eco-Organisme	2022	2023	Evolution 2022/2023
ADELPHÉ (Emballages)*	1 134 000 €	1 370 275 €	+21%
CITEO (Papiers)	142 200 €	191 065 €	+34%
ECOSYSTEM (DEEE)	85 500 €	93 269 €	+9%
ECODDS (DDS)	8 900 €	9 952 €	+12%
ECO MAISON (Mobilier)	197 300 €	221 193 €	+12%
REFASHION (Textiles)	11 627 €	1 000 €	-91%
ECOLOGIC (Articles de Sport et Brico/Jardin Th)		3 400 €	
TOTAL	1 579 527 €	1 890 155 €	+20%

Variation 2022-2023 : **+ 20%**



*Le soutien 2023 indiqué est encore provisoire. Il sera confirmé par l'éco-organisme courant 2024.

Les soutiens 2023 ont augmenté de 20% par rapport à 2022 essentiellement suite à l'augmentation des tonnages des emballages et du mobilier ainsi qu'à l'évolution des barèmes de calcul des éco-organismes (hors Refashion).

Le calcul des soutiens financiers des éco-organismes est basé essentiellement sur les tonnages recyclés ou récupérés en déchèteries des matériaux concernés.



RECETTES ISSUES DES SUBVENTIONS

En 2021, le SMiDDEV a répondu à deux appels à projets de la Région Sud PACA et de l'ADEME sur la généralisation du tri à la source et la valorisation des biodéchets, pour lesquels il a été retenu. Il bénéficiera ainsi, jusqu'en 2024, de soutiens financiers (à hauteur de 70% du montant total des dépenses) pour ses actions relatives aux biodéchets (études pour la réalisation d'une unité de traitement des biodéchets, acquisition de composteurs, communication et sensibilisation sur le tri et la prévention des biodéchets).

En 2023, ces recettes ont représenté 2 320€ (Région Sud PACA) et 31 962€ (ADEME).

En 2023, le SMiDDEV a reçu la notification de l'attribution de deux subventions pour la construction de l'Unité de Valorisation Multifilières. La Région Sud PACA a attribué 3 000 000€ et l'Etat 750 000,45€ au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

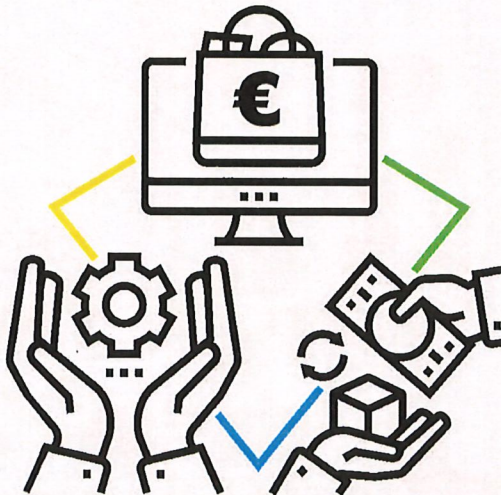




L'installation de sites de compostage partagé dans des parcs publics et des copropriétés est un exemple d'actions subventionnées menées par le SMIDDEV



RECETTES ISSUES DE LA VENTE DES MATIÈRES RECYCLABLES (COLLECTE SÉLECTIVE)



Recettes Repreneurs

Repreneurs	Matières	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
Arcelor Mittal	Acier	17 709 €	32 285 €	42 320 €	22 697 €	-46%
AFFIMET - PYRAL	Alu	5 010 €	8 212 €	12 013 €	21 564 €	+80%
O-I France SAS	Verre	77 718 €	86 951 €	116 878 €	121 333 €	+4%
Revipac/SAICA-LUCART	Cartons, Cartonnettes, papier, Briques alimentaires	81 668 €	308 483 €	321 106 €	168 071 €	-48%
Valorplast	Plastiques	88 892 €	170 333 €	438 397 €	112 137 €	-74%
VALEOR	Papiers graphiques et gros de magasins	26 722 €	316 650 €	253 633 €	10 621 €	-96%
SOFOVAR	Papiers graphiques	4 584 €	35 932 €	69 299 €	32 570 €	-53%
SOFOVAR	Ferrailles	56 335 €	94 366 €	71 901 €	55 884 €	-22%
SOFOVAR	Batteries	4 242 €	5 941 €	9 219 €	16 551 €	+80%
TOTAL		362 880 €	1 059 153 €	1 241 235 €	561 428 €	-55%



3. INDICATEURS FINANCIERS

Le calcul des recettes de la vente des produits triés aux repreneurs-recycleurs est basé sur les cours internationaux des matières et sur les tonnages livrés des matériaux concernés.

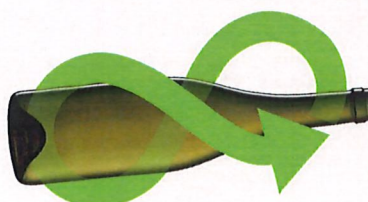
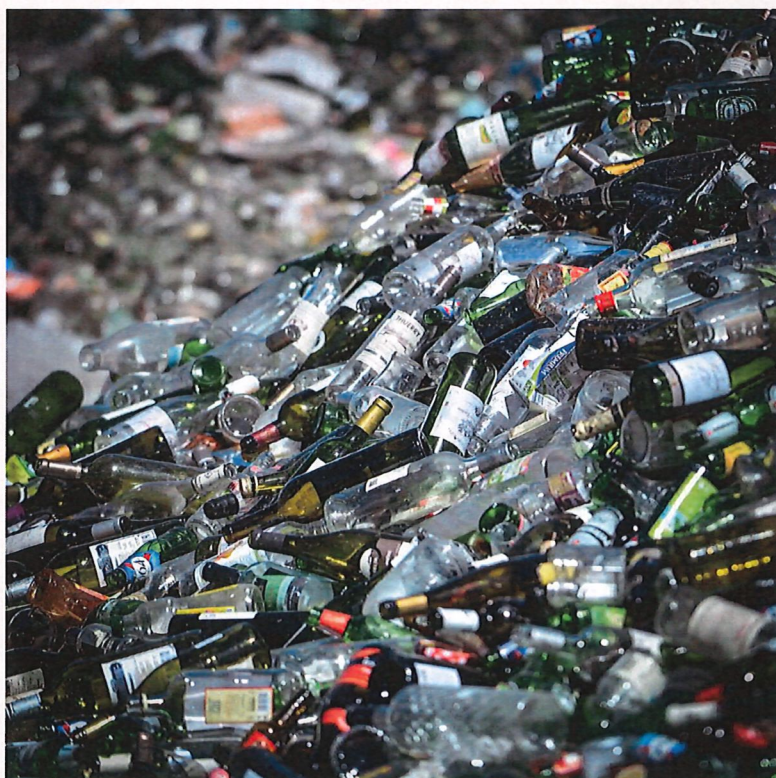
En 2023, les recettes ont fortement baissé, -55%. Cette baisse est liée à la chute des cours des matériaux (carton, papier, métaux, plastique).



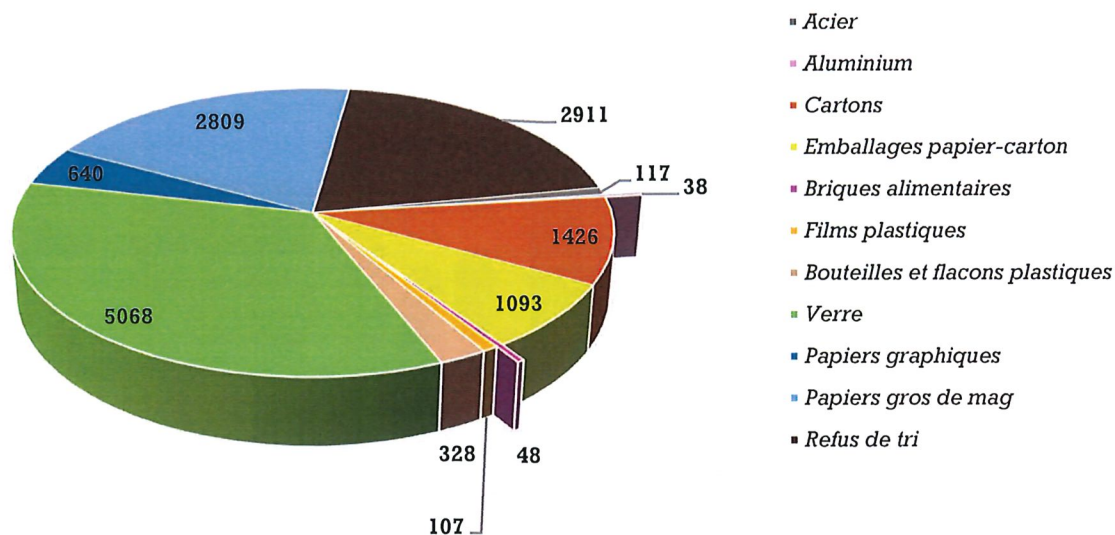


A noter :

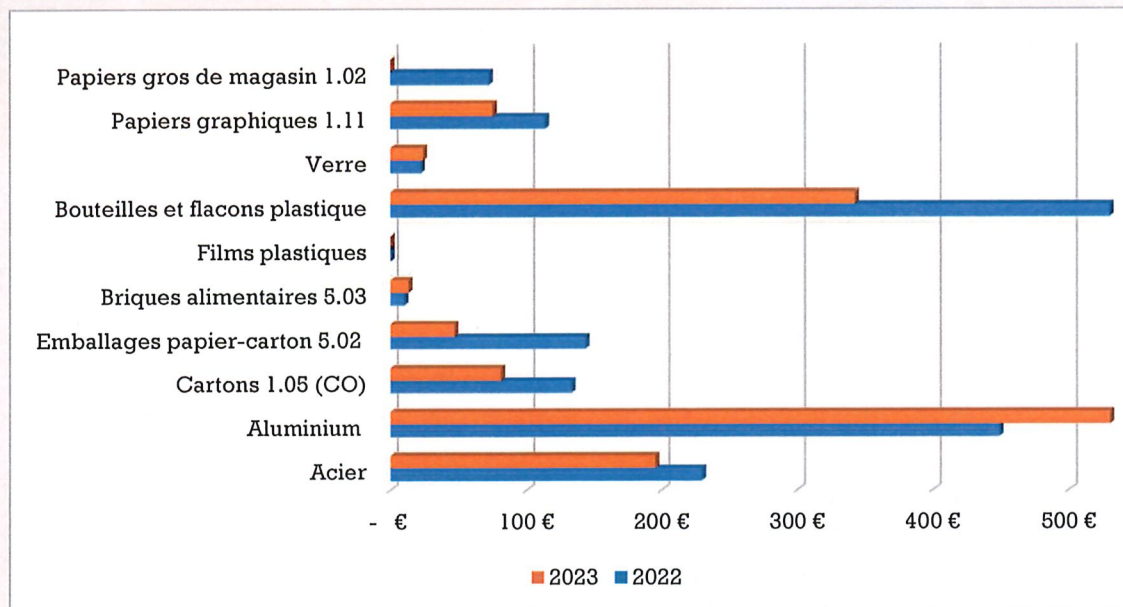
- En 2015, une convention a été signée avec le Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer du Var (délibération du comité syndical du 2 juillet 2015)
- En 2023, le SMiDDEV a reversé 5 251€ à la Ligue contre le cancer (1€ par tonne collectée et recyclée en 2022).
- En 2024, le SMiDDEV versera 2€ par tonne collectée et recyclée en 2023, soit 10 136€



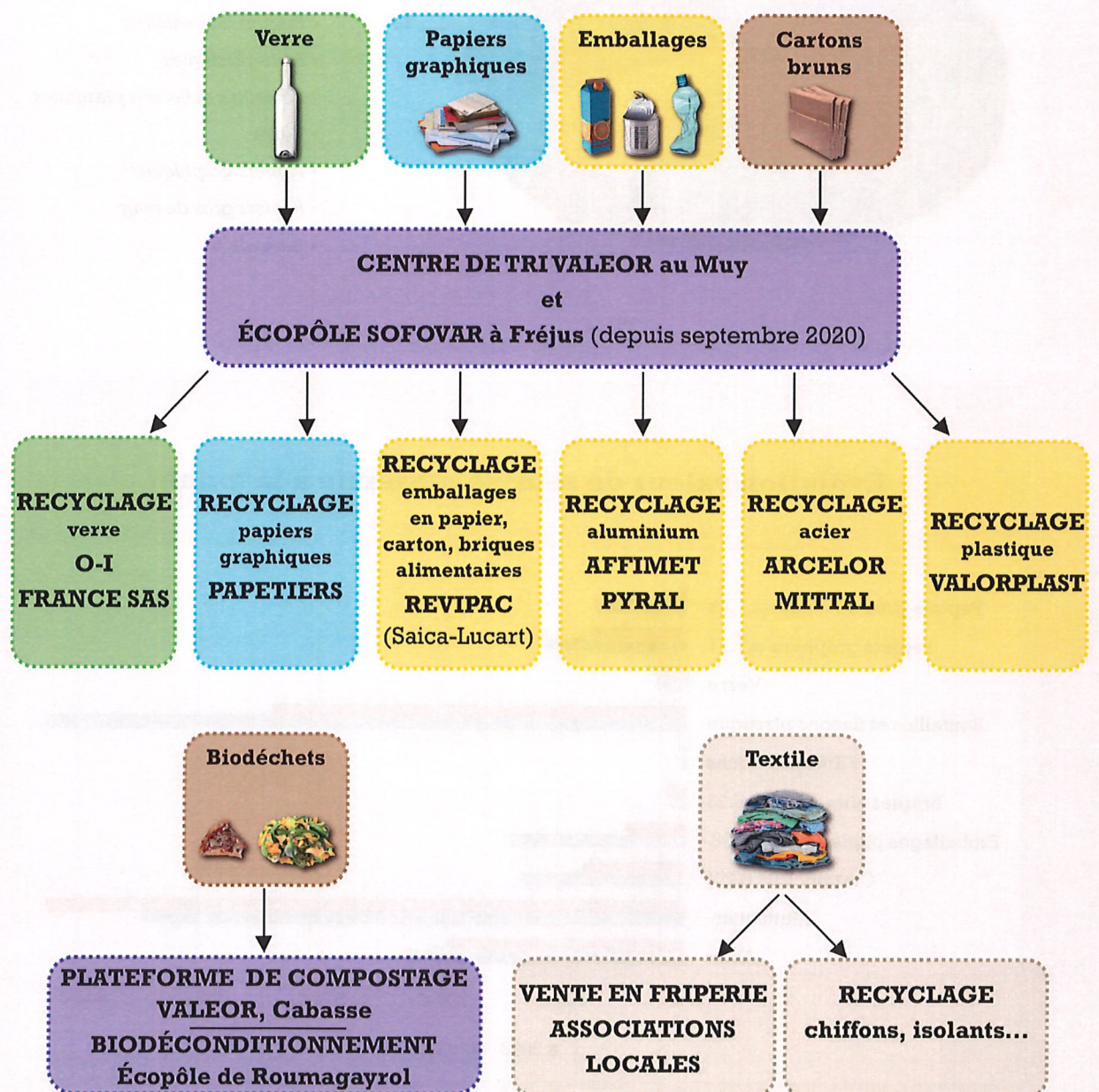
Part des matériaux récupérés dans la collecte sélective (en tonnes)

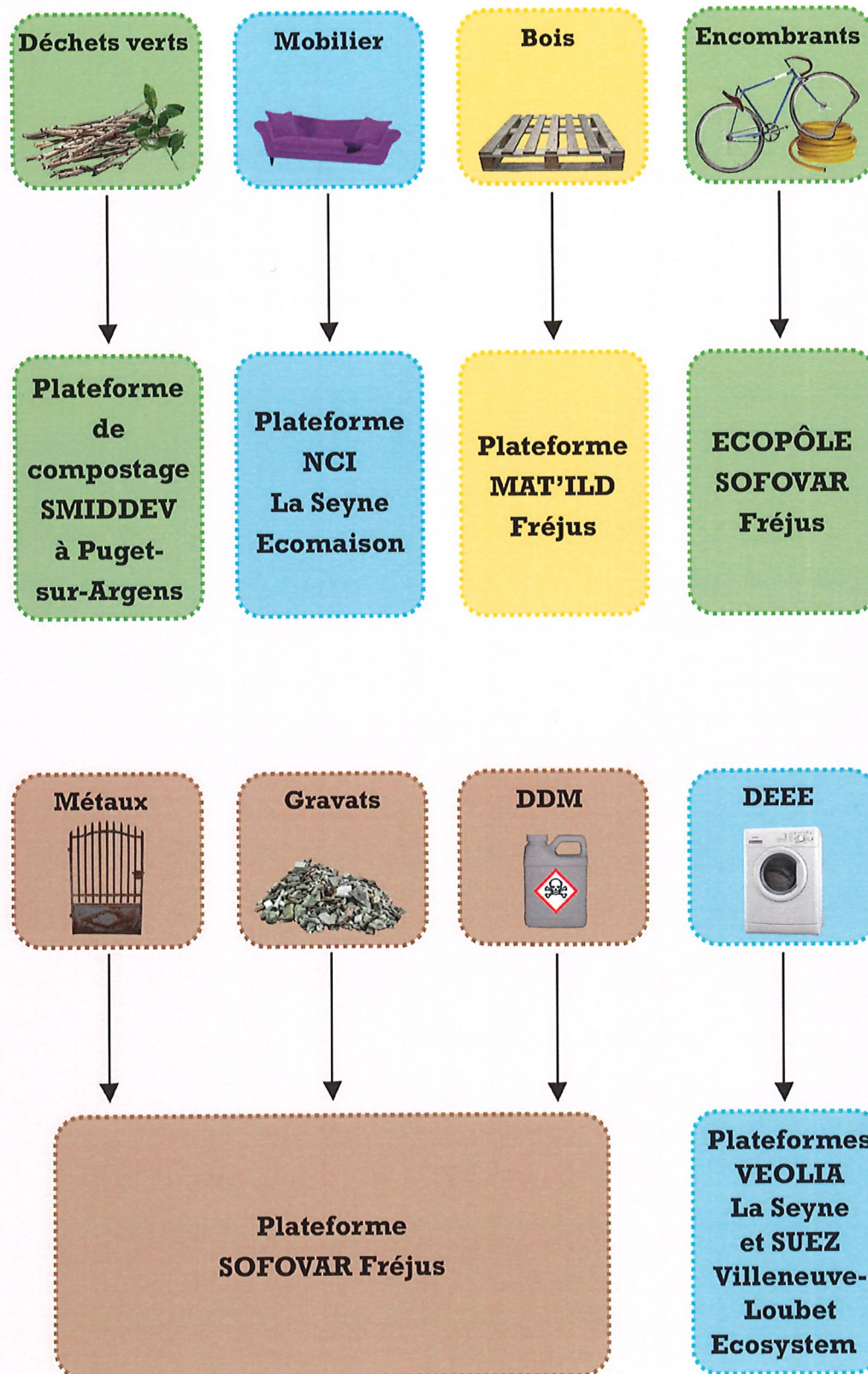


Évolution valeur de reprise moyenne à la tonne



CIRCUIT DE LA REPRISE ET VENTE DES PRODUITS ISSUS DE LA COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES





AR Prefecture

083-258300581-20240705-DELIB2024_809-DE
Reçu le 09/07/2024



4.

GLOSSAIRE



GLOSSAIRE

- > **APPORT VOLONTAIRE**: Mode de collecte sélective consistant à apporter les déchets triés dans des conteneurs appropriés situés dans des lieux publics (verre, papier, textiles, ...) en vue de leur recyclage.
- > **COLLECTE SÉLECTIVE** : Déchets d'emballages, de papiers et de verre.
- > **CSR** : Combustible Solide de Récupération, matériaux non recyclables principalement composés de déchets combustibles destinés à être brûlés dans des chaudières ou des fours adaptés.
- > **DAE** : Déchets d'Activités Economiques, déchets qui ne sont pas des déchets ménagers. Sont notamment concernés les gisements des entreprises industrielles et du B.T.P.
- > **DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux.
- > **DDM/DDS** : Déchets Dangereux des Ménages / Déchets Diffus Spécifiques, déchets qui ne peuvent pas être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des encombrants sans créer de risque pour les personnes ou pour l'environnement.
- > **DÉCHETS ULTIMES** : Déchets non valorisables, résidus issus du traitement des déchets qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux.
- > **DEEE** : Déchets d'équipements électriques et électroniques.
- > **ÉCO-ORGANISME** : Un éco-organisme est en France une société de droit privé détenue par les producteurs et distributeurs pour prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité élargie du producteur, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.
- > **ENCOMBRANTS OU MONSTRES** : Déchets des ménages particulièrement lourds et volumineux.
- > **ICPE** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
- > **ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux procédant au stockage des déchets dans le respect de l'environnement. Elle accueille les déchets dits ultimes.



- **OMR** : Ordures ménagères résiduelles, déchets résiduels après tri issus de l'activité quotidienne des ménages.
- **PAP** : Porte à porte, le mode de collecte dit en porte à porte consiste au ramassage à domicile des déchets.
- **PAV** : Point d'Apport Volontaire, espace de regroupement de contenants de tri collectifs (bacs ou colonnes).
- **PLPDMA** : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- **PRÉVENTION DES DÉCHETS** : La prévention des déchets consiste à réduire la quantité de déchets produits et/ou leur dangerosité en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation des produits. La prévention des déchets est une démarche fondamentale pour économiser les matières premières épuisables ; limiter les impacts liés aux étapes de production, transformation, transport et utilisation des matières et produits qui génèrent ces déchets ; diminuer le coût de la gestion des déchets pour la collectivité.
- **REFUS DE TRI** ou indésirables : Désigne des erreurs constatées dans un contenant de tri.
- **SMIDDEV** : Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var.
- **TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes.
- **UVE** : Unité de Valorisation Energétique, unités d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.
- **UVM** : Unité de Valorisation Multifilières.
- **VALORISATION** : Action qui consiste dans le recyclage ou toute autre action visant à obtenir des matériaux réutilisables ou de l'énergie à partir des déchets.
- **VALORISATION MATIÈRE** : Action qui consiste dans le recyclage de la matière qui compose les déchets. Par exemples, la régénération des huiles usagées, le recyclage des papiers et des matériaux d'emballages.



AR Prefecture

083-258300581-20240705-DELIB2024_809-DE
Reçu le 09/07/2024

AR Prefecture

083-258300581-20240705-DELIB2024_809-DE
Reçu le 09/07/2024

AR Prefecture

083-258300581-20240705-DELIB2024_809-DE
Reçu le 09/07/2024

